



HAL
open science

**Vers la structuration d'une politique d'éducation
artistique et culturelle sur le territoire grenoblois :
enjeux, acteurs et formes : une expérience de six mois au
cœur de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville
de Grenoble**

Manon Vidal

► **To cite this version:**

Manon Vidal. Vers la structuration d'une politique d'éducation artistique et culturelle sur le territoire grenoblois : enjeux, acteurs et formes : une expérience de six mois au cœur de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Grenoble. Science politique. 2012. dumas-00833758

HAL Id: dumas-00833758

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00833758>

Submitted on 13 Jun 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à Sciences Po Grenoble. L'établissement ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

Afin de respecter la législation sur le droit d'auteur, ce mémoire est diffusé sur Internet en version protégée sans les annexes. La version intégrale est uniquement disponible en intranet.

UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE

Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

Manon VIDAL

Mémoire professionnel

**Vers la structuration d'une politique d'éducation
artistique et culturelle sur le territoire grenoblois :
enjeux, acteurs et formes**

Une expérience de 6 mois au cœur de la Direction des Affaires
Culturelles de la Ville de Grenoble

Année universitaire 2011-2012

Master « Politiques Publiques et Changement Social »

Spécialité « Direction de Projets Culturels »

Sous la direction de M. Philippe Teillet

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Philippe Teillet pour m'avoir si bien accompagnée tout au long de ces trois dernières années, y compris dans cette dernière étape de travail,

A Eve Vincent-Fraenckel, qui m'a beaucoup appris par sa rigueur, ses compétences et son expérience et un grand merci pour sa présence et son sourire,

A Clément Bodeur-Crémieux, David Aparicio, Jean-Christophe Bernard, Virginie Di Natale et l'ensemble de l'équipe de la Direction des Affaires Culturelles pour m'avoir soutenue au quotidien dans ce travail et au cours de mon stage, pour m'avoir si bien intégrée, permis de développer de nombreuses compétences, et ce toujours dans la bonne humeur,

A Martine Koné, Jacqueline Broll et Eve Feugier pour m'avoir accordé des instants précieux lors de nos entretiens,

A tous ceux, famille et amis, qui m'ont toujours épaulée, pour ce mémoire comme pour l'ensemble de mes années d'études.

SOMMAIRE

Introduction	6
Première partie : Contextualisation	10
I) Grenoble, un territoire multiforme en recomposition.....	10
II) Culture et politiques culturelles à Grenoble	16
III) L'éducation artistique et culturelle	21
Deuxième partie : Un stage à la DAC de la Ville de Grenoble	29
I) La DAC de la Mairie de Grenoble	29
II) Un stage au cœur des problématiques de la DAC	37
Troisième partie : Les enjeux de la structuration d'une politique d'EAC sur le territoire grenoblois	46
I) Passer de la juxtaposition de dispositifs à la construction d'une politique	46
II) Le partenariat comme concept au cœur du projet de structuration.....	50
III) Grenoble : une expérimentation en matière de construction d'une politique d'EAC.....	56
Conclusion	62
Bibliographie / Webographie	66
Table des annexes	73

Introduction

Selon Jean-Gabriel Carasso, « aucune adaptation au monde en mouvement ne se fera en dehors d'une éducation initiale et permanente profondément renouvelée, ouverte sur le monde, tenant compte autant que possible des changements à venir. Quant à la vie artistique et culturelle, si elle permet à la fois un retour sur le patrimoine, l'histoire des arts, la diversité culturelle et les valeurs universelles partagées, elle ouvre, dans le même temps, sur le devenir de nos sociétés à travers la création contemporaine. En ce sens, elle constitue un élément précieux d'anticipation sur le monde en mutation. »¹. Convaincue que l'éducation, l'art et la culture sont au cœur des enjeux qui touchent nos sociétés contemporaines, j'ai souhaité approfondir la problématique de l'éducation artistique et culturelle, entendue dans son sens premier comme la sensibilisation des enfants à l'art et la culture et considérée par les acteurs publics comme une priorité depuis de nombreuses années².

Mon précédent stage de master 1 s'est déroulé au Vancouver International Children's Festival, événement annuel, dont l'histoire en fait une référence au Canada et dans le monde. Il m'a permis d'approcher le domaine du spectacle vivant pour enfants d'un point de vue organisationnel. Suite à ce stage, j'ai décidé de compléter mon expérience au sein d'une collectivité pour avoir une vision plus globale de la vie culturelle d'un territoire, et surtout une connaissance plus précise du rôle des acteurs publics dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles. Par ailleurs, la réflexion grandissante des acteurs publics autour de la notion d'éducation artistique et culturelle montre qu'elle devient un axe stratégique pour les politiques culturelles à venir. C'est dans cette double perspective que j'ai réalisé un stage de six mois au sein du service « Développement Artistique et Culturel » de la « Direction des Affaires Culturelles » de la Ville de Grenoble, sur une mission spécifique concernant l'éducation artistique et culturelle dans un premier temps et ensuite élargie à l'action culturelle. Cette expérience m'a permis non seulement d'investir le quotidien du service culturel d'une ville qui inscrit la culture dans ses priorités, de poursuivre ma réflexion autour

¹ In CARASSO, Jean-Gabriel. *Nos enfants ont-ils droit à l'art et la culture ?* – 4ème édition, Editions de l'attribut, mai 2011 p.20

² Nombreux textes et dispositifs mis en place depuis les années 1970 jusqu'au discours de prise de fonction d'Aurélie Filippetti en mai 2012 où elle évoque la nécessité de faire en sorte que « tous les enfants, tous les Français, d'où qu'ils viennent, où qu'ils vivent, quelle que soit leur formation et leur niveau d'étude (...) aient accès à ces merveilles de la culture, à cette ouverture sur la curiosité des belles choses ».

de la sensibilisation des enfants à l'art et la culture, mais également de participer à une expérimentation, une réflexion autour de l'élaboration et la structuration d'une politique culturelle à l'échelle du territoire grenoblois. J'ai ainsi pu travailler avec de nombreux acteurs qu'ils soient institutionnels³ ou des professionnels, des domaines de la culture, de l'éducation, du social, ou encore de la politique de la ville et de l'aménagement du territoire. Il est très vite apparu que ce stage et les missions qui s'y rapportent étaient en lien direct avec les problématiques de publics et de territoires, dont la transversalité suppose une réflexion en profondeur avec l'ensemble des acteurs des politiques publiques à l'échelle de la Ville, et plus largement de l'Agglomération, du Département, voire de la Région.

C'est ainsi que j'ai rapidement décidé d'orienter mon mémoire autour de cet enjeu de territorialisation des politiques culturelles, et plus précisément sur la structuration d'une politique d'éducation artistique et culturelle (EAC) sur le territoire. En effet, compte tenu de la déconcentration et la décentralisation, les actions de proximité sont valorisées, même si l'Etat continue de dresser un cadre pour l'ensemble des grandes priorités, et la répartition des compétences entre les acteurs soulève le débat. Les tendances sont « *un mouvement en faveur d'une définition localisée des problèmes publics et des mesures destinées à les résoudre* », avec la mise en avant des enjeux de développement territorial et la désignation du « *territoire comme catégorie d'intervention publique, à côté des secteurs et de populations cibles* »⁴. Les politiques publiques menées par la Ville de Grenoble se situent dans cette dimension, la construction d'une politique d'EAC et plus largement d'action culturelle étant pensée par rapport au territoire grenoblois, à ses spécificités, ses besoins et ses acteurs.

Afin d'alimenter et d'approfondir cet axe de travail, j'ai tout d'abord étudié beaucoup de documents très généraux concernant l'éducation artistique et culturelle, son historique, notamment en termes de dispositifs, ses enjeux, ses acteurs. J'ai d'ailleurs été frappée par la multitude de textes, d'outils et de tentatives réalisées depuis les années 1970 en matière d'EAC, ainsi que les nombreuses réflexions menées autour de cette thématique au sein de colloques, études ou autres. L'importance grandissante de l'action des collectivités territoriales dans ce domaine s'est rapidement imposée comme une évolution fondamentale face aux avancées plus relatives au niveau national, et surtout la difficulté à structurer les

³ Représentants de l'Etat, des services centraux ou déconcentrés et des collectivités territoriales

⁴ In notes de cours de Philippe Teillet, « Le modèle français de politiques culturelles : construction et recomposition partie 2 » p.2

actions et dispositifs sur le territoire. Partant de ce constat, j'ai resserré mes recherches autour des problématiques de territoires, notamment de territorialisation des politiques publiques, et du cas grenoblois (caractéristiques du territoire, élaboration des politiques culturelles). J'ai utilisé beaucoup de documentation provenant d'Internet, mais j'ai également effectué des recherches à l'Observatoire des Politiques Culturelles de Grenoble et au service de Documentation de la Ville de Grenoble. J'ai par ailleurs rencontré des personnes des différents services susceptibles d'enrichir cette réflexion (Directions Education Jeunesse, de l'Action Territoriale et des Affaires Culturelles).

Après avoir lu de nombreux ouvrages et articles, j'ai mené un ensemble d'entretiens avec certains acteurs clés qui ont participé à cette réflexion, présente tout au long de mon stage. J'ai ainsi élaboré un guide d'entretien⁵ avec comme grands axes de questionnement les caractéristiques et enjeux du territoire grenoblois et des politiques culturelles qui y sont développées, le rôle des acteurs dans la construction et la mise en œuvre des politiques culturelles et éducatives, et enfin les enjeux de la structuration d'une politique d'éducation artistique et culturelle sur le territoire grenoblois. J'ai ensuite adapté cette base à chaque interlocuteur, en fonction des rapports que j'ai pu entretenir avec lui/elle dans le cadre de mes missions et des échanges que nous avons déjà eus par ailleurs. Je me suis ainsi entretenue avec Martine Koné - Conseillère pédagogique départementale, chargée de mission "arts & culture" / Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Isère -, Eve Feugier - Conseillère pédagogique départementale, chargée des arts visuels / Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Isère -, Jacqueline Broll - Conseillère pour l'éducation artistique à la DRAC Rhône-Alpes - et Clément Bodeur-Crémieux – Directeur des Affaires Culturelles de la Ville de Grenoble -. Ces entretiens ainsi que les échanges plus informels que j'ai pu avoir avec d'autres acteurs ont abondamment nourri la réflexion, l'analyse et le contenu de ce mémoire ; ces interlocuteurs m'ont également beaucoup accompagnée tout au long de mon stage.

Les nombreuses ressources que j'ai pu exploiter, les rencontres et surtout mon expérience au sein de la DAC m'ont permis de structurer ma réflexion et d'élaborer un plan autour de la problématique des enjeux de la structuration d'une politique d'éducation artistique et culturelle sur le territoire grenoblois. Pourquoi une telle politique doit-elle être

⁵ Cf annexe 1

envisagée, avec quels acteurs et sous quelle forme ? Pour plus de pertinence dans le traitement de ce sujet, j'ai choisi d'orienter la réflexion concernant le territoire grenoblois autour de la notion de quartiers, de secteurs, qui marquent la ville et caractérisent en partie les politiques publiques qui y sont mises en œuvre.

Ainsi, je contextualiserai dans un premier temps cette expérience en étudiant un territoire grenoblois sectorisé, d'où découlent des politiques marquées par un double mouvement de territorialisation pour plus de proximité, mais également de transversalité pour une cohérence globale du territoire. Il sera par ailleurs nécessaire de préciser les caractéristiques des politiques culturelles et plus largement de la culture à Grenoble ainsi que du domaine de l'éducation artistique et culturelle pour comprendre tous les enjeux de cette problématique.

Dans un deuxième temps, il s'agira de présenter la mairie de Grenoble et plus précisément la Direction des Affaires Culturelles, et d'analyser ses politiques, son organisation administrative et son budget, pour pouvoir développer plus précisément les missions de mon stage qui se sont petit à petit élargies, afin de faciliter la transition avec le poste que j'occuperai dès le mois de septembre.

La dernière partie de ce mémoire permettra l'étude des enjeux de la structuration d'une politique d'éducation artistique et culturelle territoriale à Grenoble en mettant l'accent sur les raisons d'un tel besoin (à la fois au niveau national et local), et sur la notion de partenariat entre les différents acteurs présents sur les territoires français, préalable indispensable à la construction d'une politique publique, pour enfin s'attarder sur l'expérience grenobloise. Sur la base des missions dont j'ai été investie et qui accompagnent cette expérimentation et cette réflexion, je montrerai le sens de la démarche et développerai les perspectives de modélisation qui sont envisagées, avec pour objectif principal la construction d'un cadre d'action à partir de ce qui existe déjà sur le terrain.

Première partie : Contextualisation

Pour pouvoir comprendre les tenants et les aboutissants de cette problématique, il semble indispensable d'évoquer le contexte dans lequel elle évolue, que ce soit les caractéristiques du territoire grenoblois, des politiques publiques qui en découlent, de la vie et des politiques culturelles locales, ou encore du concept d'éducation artistique et culturelle.

I) Grenoble, un territoire multiforme en recomposition

La Ville de Grenoble peut être caractérisée par une forme de fragmentation, car le territoire municipal est découpé en secteurs représentés par des élus, eux-mêmes divisés en quartiers animés par des collectifs d'habitants. Ces territoires ont des identités propres et des particularités, ce qui entraîne une dimension à la fois sectorisée et transversale des politiques publiques qui y sont mises en œuvre.

A) Un territoire fragmenté

Le territoire grenoblois est avant tout un territoire très urbanisé, avec toutes les problématiques qui y sont attenantes et notamment la question des périphéries. Il est marqué par de nombreux paradoxes : une forme d'enclavement géographique relativisée par une forte attractivité, la revendication d'un certain « *particularisme* »⁶, une capacité de revendication vigoureuse, un dynamisme face à un « *discours de flagellation* »⁷ nostalgique d'un soi-disant âge d'or antérieur. Au niveau sociodémographique, la ville est caractérisée par une surreprésentation des jeunes (18-30 ans), des étudiants, des professions de la santé et du travail social⁸. C'est une ville cosmopolite, innovante et dynamique d'un point de vue culturel et associatif.

⁶ Entretien avec Clément Bodeur-Crémieux

⁷ Entretien avec Clément Bodeur-Crémieux

⁸ BOZONNET, Jean-Paul ; DETREZ, Christine et LACERENZA, Sabine. *Pratiques et représentations culturelles des Grenoblois*. OPC, éditions de l'Aube, 2008.

Au-delà de ces spécificités, la notion de quartier forge une identité à ce territoire, puisque le quotidien et les pratiques des habitants lui sont intrinsèquement liés. En effet, pour une certaine partie de la population, l'image de la ville semble être indissociable des valeurs et représentations qui sont associées à leur quartier. Ce sentiment fort d'appartenance au quartier vient principalement du fait que c'est un lieu de sociabilité important, souvent marqué par un milieu associatif actif qui permet de développer la participation des habitants. Le manque de mixité sociale, en particulier dans les zones touchées par la précarité, ne fait que renforcer cette identité de quartier régulièrement doublée dans ces cas précis d'un sentiment d'exclusion, voire de ghettoïsation. Selon l'étude sur les pratiques culturelles des grenoblois, « *le mode de vie dans les quartiers reste autarcique et autocentré, entraînant fatalement des manifestations de violences récurrentes et une forme de repli communautaire* »⁹. Cet isolement, vécu la plupart du temps par les habitants des quartiers considérés comme difficiles, peut avoir pour conséquence la perte de confiance dans les instances politiques de la ville, les réhabilitations étant même perçues comme de nouvelles tentatives d'exclusion¹⁰. Il semble que seules les actions de proximité, de lien social pourraient permettre de lutter contre cet isolement des quartiers. Si l'on prend l'exemple de la culture, il apparaît clairement que selon les quartiers, « *tous ne perçoivent pas la réalité de l'offre, qu'elle soit institutionnelle, associative ou amateur de la même façon* »¹¹. Ainsi les habitants des quartiers Teisseire et Très-Cloître dénoncent l'inaccessibilité de l'offre grenobloise, son manque de capacité intégratrice et ont pour la plupart une connaissance partielle de l'offre. En revanche, les habitants du quartier Berriat évoquent une profusion de l'offre qui génère un sentiment de frustration à l'idée de ne pouvoir en profiter pleinement.

En parallèle de l'affirmation de ces identités de quartier, le territoire est découpé en 6 secteurs dont la réalité est avant tout administrative mais qui donnent à voir des réalités différentes sur les plans économique, démographique et social. Les secteurs 5 et 6 apparaissent comme les moins favorisés selon les études réalisées par le Pôle Développement des Territoires de la Direction de l'Action Territoriale. En effet, pour le secteur 6 par exemple, les taux de chômage, de précarité, d'incivilité et de familles monoparentales sont beaucoup plus élevés que la moyenne de la Ville. Autre indice, le taux de participation aux élections, d'investissement dans la vie politique est lui nettement inférieur à la moyenne. Le

⁹ J-P BOZONNET, op. cit. p.113

¹⁰ cf dans la même idée la création importante de parcs de logements sociaux dans les quartiers difficiles.

¹¹ J-P BOZONNET, op. cit. p.145

secteur 5 est caractérisé par de forts écarts en termes de revenus et par des taux qui vont dans le même sens que ceux du secteur 6. En revanche, les secteurs 1 et 3 sont nettement en-dessous de la moyenne de la ville concernant le chômage, l'insécurité et la précarité ; ils sont en revanche bien au-dessus en termes de taux de diplômés et de participation aux élections. Ainsi, s'il n'existe pas véritablement d'identité de secteur ou de sentiment d'appartenance de la part des populations, la réalité des inégalités entre les secteurs et la concentration de la précarité conduisent à une forme de fragmentation du territoire. La culture et plus précisément l'éducation artistique et culturelle proposée en temps scolaire sont souvent perçues comme des palliatifs à l'exclusion. C'est ainsi que le secteur 5, par le nombre d'actions qui y sont développées, est en passe de devenir un véritable pôle culturel de Grenoble.

Dès lors, il est indispensable de réfléchir à la notion de territoire, comme l'a fait Jean-Pierre Saez dans sa publication autour de l'éducation artistique et du territoire¹² : ce dernier distingue le « *territoire administratif* », le « *territoire de vie* » et le « *territoire de projet* ». Le premier est le plus institutionnalisé, et ses contours sont la plupart du temps définis par des collectivités territoriales ou plus largement des acteurs publics ; le deuxième a du sens pour une population donnée qui y vit et/ou y travaille et donc développe un sentiment d'appartenance, une identité en lien direct avec ce territoire. Le dernier est celui de l'intervention de différents acteurs qui agissent dans l'objectif de le faire évoluer. Ces trois concepts participent à la compréhension du territoire dans sa globalité et chacun « *définit une série de mondes stratifiés, séparés, dont la mise en phase est un processus permanent, c'est-à-dire entre lesquels il faut organiser sans cesse une meilleure interaction* »¹³.

Ces caractéristiques concernant le territoire grenoblois mettent au premier plan la question de l'aménagement du territoire et ont une influence directe sur l'élaboration des politiques publiques.

¹² SAEZ, Jean-Pierre, « Education artistique et territoire » in CARASSO, Jean-Gabriel *L'éducation artistique : un nouvel enjeu pour les collectivités territoriales*. Actes du séminaire d'Angers, Novembre 2002. CRDP des Pays de la Loire, 2003, pp 13-20

¹³ J-P SAEZ, op.cit.

B) Des politiques territorialisées : entre sectorisation et transversalité

Ces territoires, interdépendants et représentatifs des réalités sociales, économiques, et culturelles sont dès lors placés au cœur des politiques publiques. Les secteurs représentent une base administrative de travail, mais les quartiers sont également pris en compte, en particulier les zones désignées comme sensibles ou prioritaires (ZEP, ZUS, REP...). Pour tenir compte des spécificités de ces territoires et des besoins de leurs habitants, la Ville a mis en place des politiques territorialisées, sectorisées ; Jérôme Safar, Premier Adjoint en charge des finances, de la prévention-sécurité et de la politique de la ville, a réaffirmé la nécessaire orientation des politiques vers les quartiers prioritaires (notamment Villeneuve, Châtelet et Abbaye-Jouhaux). C'est ainsi qu'Eliane Baracetti, Adjointe en charge de la culture, souhaite encourager par exemple la création de résidences-ateliers d'artistes à la Villeneuve dans des logements vacants, ou encore l'occupation de la galerie de l'Arlequin par des artistes de la MC2. Cette territorialisation des politiques est visible dans l'organisation même des services, puisque si la Direction de l'Action Territoriale (DAT) est depuis un certain temps déjà structurée par secteurs, la Direction Education Jeunesse (DEJ) s'est également réorganisée depuis janvier 2012 en fonction des territoires. Ainsi, trois services de proximité en lien avec la politique de la Ville ont été créés (regroupement entre les secteurs 1 et 3, 2 et 5, 4 et 6, sachant que les secteurs 3, 5 et 6 sont des secteurs politique de la ville), ainsi que des pôles ressources censés faire le lien entre ces services et donc les secteurs. Les dispositifs mis en place par la DEJ sont très souvent orientés vers les quartiers prioritaires, de sorte que la Ville soit présente là où les associations socio-culturelles ne peuvent pas l'être. Par exemple, le dispositif Ville-Vie-Vacances a pour objectif la prévention de la délinquance dans les quartiers prioritaires, et le Dispositif de Réussite Educative cible principalement les zones d'éducation prioritaire. Par ailleurs, la politique de la ville vise en tant que telle à revaloriser certains quartiers urbains et à réduire les inégalités sociales entre territoires. A sa création en 1983 elle ciblait un quartier, puis elle s'est petit à petit élargie jusqu'à prendre en compte les territoires en difficulté de l'ensemble de l'agglomération dans le cadre du Contrat de Ville entre 2000 et 2006, puis du Contrat Urbain de Cohésion Sociale depuis 2007. Plus de 600 actions sont soutenues chaque année par la Métro¹⁴ dans ce cadre et dans des domaines divers pour l'égalité des chances, en

¹⁴ dont les compétences obligatoires sont le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville. Son cadre d'action n'est pas toujours clair au vu du poids des communes qui la composent.

donnant la priorité aux territoires les plus fragilisés (notamment les secteurs géographiques de développement social et urbain de l'agglomération : le secteur Ouest (Pic Urban), le secteur Sud et le secteur Est). L'action culturelle est d'ailleurs, selon le septième axe du CUCS, « *un moyen précieux d'épanouissement des personnes, d'insertion sociale ou professionnelle, de valorisation des territoires prioritaires et d'échange entre quartiers* »¹⁵. La culture est ainsi perçue comme un des moteurs du développement social et urbain et participe au changement de la représentation interne et externe des quartiers difficiles¹⁶. Le Grand Projet de Ville comprenant des actions concernant l'aménagement urbain, l'offre commerciale et l'animation des sites, ciblait lui aussi des zones urbaines sensibles à Grenoble et à Saint-Martin-d'Hères. Au-delà des quartiers prioritaires, la mise en place de projets de secteurs, dans le cadre de la Charte de la Démocratie Locale à Grenoble pour rendre plus lisibles les priorités sur les territoires et élaborer des plans d'action spécifiques, montre une nouvelle fois la sectorisation des politiques.

Malgré la pertinence de développer des politiques territorialisées, certaines difficultés ou risques peuvent être soulevés et justifient une réflexion plus transversale. En effet, cette sectorisation peut entraîner une forme de morcellement des politiques, de compartimentage voire de cloisonnement, d'autant plus que le travail entre les services centraux et les services territoriaux n'est pas toujours aisé (l'ensemble des services et des directions de la Ville n'a pas une organisation territorialisée). Clément Bodeur-Crémieux évoque ainsi une « *culture du particularisme* »¹⁷ et la « *juxtaposition de politiques sur des territoires microscopiques* » qui ne doivent pas faire oublier l'objectif des politiques publiques de favoriser les croisements, la mixité, la mobilité des populations et donc le désenclavement des territoires en difficulté. Il faut donc trouver un équilibre entre une territorialisation des politiques nécessaire pour réduire les inégalités entre les territoires, et une démarche plus transversale pour donner de la cohérence au territoire grenoblois dans son ensemble. La Culture semble être un bon outil en la matière puisque sa spécificité réside dans sa mobilité, son caractère transfrontalier et son rayonnement, sachant que si la DAC n'est pas sectorisée et mène une politique en grande

¹⁵ Avenant 2011-2014 au contrat-cadre ; contrat urbain de cohésion sociale 2007-2010 Agglomération grenobloise (38)

¹⁶ Cf une enquête Sodexho in Association Nationale des directeurs de l'éducation des villes (ANDEV). Actes du colloque : *Ecoles, culture et territoires : comment articuler les politiques éducatives et culturelles ?* Décembre 2005 à Aix en Provence : « 51% des communes ayant des ZEP, REP et autres établissements sensibles fixent à l'EAC un objectif d'intégration »

¹⁷ Entretien avec Clément Bodeur-Crémieux

partie transversale, ses équipements agissent de manière différenciée sur le territoire. L'objectif de Clément Bodeur-Crémieux en lien avec la politique de la Ville n'est donc pas de développer une politique culturelle territorialisée qui segmenterait les actions, mais bien de créer des passerelles entre les publics et les territoires. Pour cela, et avec la collaboration des acteurs culturels, éducatifs et sociaux, il s'agirait de créer un réseau d'acteurs dont les actions seraient adaptées en fonction des besoins et spécificités de chaque territoire, d'agir sur les quartiers prioritaires tout en favorisant la mobilité des habitants et la cohésion sociale. Ainsi, le dispositif Pass Culture créé par Eliane Baracetti et Oliver Noblecourt, Adjoint en charge de l'action sociale, a pour objectif de favoriser la démocratisation de la culture et la mobilité des habitants, en rendant l'offre culturelle plus accessible mais avec pour seul critère de participation d'être résident à Grenoble (évitant ainsi la stigmatisation de quartiers ou de populations). La DEJ, quant à elle, a des dispositifs tels que le Plan Educatif Local et plus largement le Projet Educatif Grenoblois qui, s'ils touchent en priorité des quartiers sensibles pour réduire les inégalités sociales face à l'éducation, concernent aussi l'ensemble du territoire grenoblois. A une échelle plus large qui est celle de l'agglomération, il s'agit également de favoriser la cohésion sociale et territoriale en articulant les interventions publiques entre les territoires et en collaboration avec les acteurs des différentes échelles. Ainsi, l'avenant au CUCS 2011-2014 réaffirme *« l'importance d'œuvrer, de manière concertée et coordonnée, à différentes échelles de territoire »* et souligne que l'action de proximité *« n'a de sens qu'articulée à une démarche globale sur l'ensemble du territoire communal, puis sur l'ensemble du territoire de l'agglomération »*¹⁸. De même, le Projet d'Agglomération Acte II 2007-2013 met en avant des axes d'action transversaux et fixe des orientations *« sur les enjeux majeurs de développement et d'aménagement des communes de l'agglomération grenobloise »*¹⁹ dans son ensemble.

Après ces caractéristiques générales sur le territoire grenoblois, il est désormais intéressant de se pencher sur l'organisation culturelle du territoire.

¹⁸ In Avenant 2011-2014 au contrat-cadre op. cit.

¹⁹ Site de la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole : <http://www.lametro.fr/>

II) Culture et politiques culturelles à Grenoble

Les politiques culturelles mises en œuvre sur le territoire grenoblois supposent la collaboration entre différents acteurs, d'autant que le paysage institutionnel culturel local est particulièrement riche.

A) De nombreux acteurs de la politique culturelle

Des acteurs publics de différentes échelles interviennent sur le territoire grenoblois en matière de politique culturelle. Tout d'abord, la Ville de Grenoble est bien sûr un acteur majeur, d'autant plus que la culture est considérée comme un axe essentiel des politiques publiques locales. Ainsi, elle a fait le choix d'une politique culturelle fondée d'une part sur sa propre action mise en œuvre par ses services centraux et ses équipements municipaux, et d'autre part sur les relations partenariales qu'elle a établies avec de nombreuses structures culturelles du territoire (établissements publics, associations) et les institutions publiques (Conseil général de l'Isère, Conseil régional Rhône Alpes et DRAC Rhône Alpes). Elle soutient et accompagne des structures qui participent à la réalisation de ses objectifs par le biais de subventions, de mises à disposition de locaux, de conventions, ou encore de participations financières aux équipements publics. L'enjeu est donc de créer des synergies entre tous ces acteurs pour promouvoir une cohérence du développement artistique et culturel du territoire et favoriser le plus large accès possible à la culture. Par ailleurs, les différents échelons des collectivités territoriales dont l'Etat en particulier par son service déconcentré en Rhône-Alpes (Direction Régionale des Affaires Culturelles [DRAC]), participent en partie à l'élaboration de politiques culturelles sur le territoire grenoblois, même si leur échelle d'intervention est bien plus large. Le Conseil général (CG) de l'Isère par exemple a un budget total de 19,9 millions d'euros pour la culture en 2012 avec trois priorités : un développement culturel équitable pour les bassins de vie, l'accès à la culture pour ceux qui en sont les plus éloignés et la recherche de nouveaux partenariats entre les acteurs culturels, les communautés de communes et les entreprises²⁰. Le Département est notamment présent sur le territoire grenoblois en matière patrimoniale avec ses musées départementaux et dans des actions

²⁰ Conseil Général de l'Isère, « Spécial Budget 2012 ». *Isère Magazine*, janvier 2012

d'éducation artistique et culturelle mises en œuvre dans les collèges²¹. Le Conseil régional (CR) Rhône-Alpes quant à lui, a un budget d'environ 47 millions d'euros pour la culture en 2012²² et soutient en particulier la création et la diffusion dans l'ensemble des disciplines artistiques, le patrimoine, le livre et la lecture. Il cherche à mettre l'art à la portée du plus grand nombre et développe une réflexion autour du lien entre culture et numérique. En 2012, la Région Rhône-Alpes a été particulièrement présente à Grenoble comme dans d'autres villes pour la préparation et l'organisation des festivités autour du tricentenaire de la naissance de Rousseau (spectacles, débats, pique-niques républicains...). Enfin, la DRAC a un budget d'environ 73,6 millions d'euros en 2012 et a pour objectifs de : protéger et mettre en valeur les patrimoines, développer l'accès de tous les publics à la culture et soutenir la création artistique et les industries culturelles²³. Sur le territoire grenoblois et son agglomération, son action est particulièrement visible auprès des structures labellisées au niveau national (MC2 scène nationale et Centre Dramatique National des Alpes) et en ce qui concerne les actions d'éducation artistique et culturelle qu'elle subventionne largement. Pour ce qui est de la communauté d'agglomération, la Métro, elle n'a pour l'instant pas de compétence culturelle même si la culture est un axe de certains des dispositifs qu'elle développe (cf CUCS). En effet, la plupart des représentants des communes qui siègent à la Métro veulent conserver la compétence culturelle ; soit ils veulent continuer à bénéficier de l'économie qui va avec ainsi que de la valorisation de la ville que permet la culture, soit au contraire ils ne veulent pas avoir à dépenser des crédits pour la culture qu'ils ne dépensaient pas auparavant. Le débat autour de cette compétence culturelle de la communauté d'agglomération persiste d'autant plus que les enjeux des politiques culturelles doivent être pensés à une échelle plus large que celle des communes, au vu notamment du rayonnement des structures culturelles et de la volonté de favoriser la cohésion entre les territoires qui composent ce bassin de vie où les gens sont mobiles. Le sujet devrait être abordé pour les prochaines élections en 2014, avec la question de savoir quelle forme ce transfert pourrait prendre et dans quelle proportion. S'agit-il de transférer purement et simplement la compétence culturelle ou d'ajouter un échelon de compétence qui permettrait de répondre à d'autres problématiques ?

En ce qui concerne la répartition des compétences entre les collectivités, la réforme des collectivités territoriales de 2010 précise que la culture reste une compétence partagée et

²¹ Cf par exemple projets collèges et cinéma

²² Site de la Région Rhône-Alpes : <http://www.rhonealpes.fr/>

²³ DRAC Rhône-Alpes. *La politique culturelle de l'Etat en Rhône-Alpes*. Bilan 2011.

que dans la majorité des cas, la clause de compétence générale a été supprimée pour les régions et les départements. La nouvelle ministre de la Culture, Aurélie Filippetti, prévoit d'ailleurs une future loi de décentralisation qui aurait pour objectif de mieux répartir les compétences culturelles entre les collectivités²⁴. A l'échelle locale, la politique culturelle élaborée par la Ville est définie en complémentarité avec celles des collectivités partenaires de manière à favoriser l'accès à une culture de qualité pour tous. Ainsi, s'il n'y a pas a priori de conventions cadres à Grenoble définissant les compétences de chacun, « *c'est à partir d'équipements ou d'associations culturelles que se font les conventions de partenariats et dans ces conventions s'expriment clairement les limites géographiques de chacun et les prérogatives* »²⁵. L'Etat va par exemple avoir le souci d'entrer en cohésion avec des labels nationaux, la Région va demander à travailler sur l'ensemble des départements, le Département va chercher un équilibre entre les territoires ruraux et les territoires urbains et la Ville de Grenoble va plus particulièrement s'intéresser aux populations qui sont à l'intérieur de son territoire. C'est à l'occasion d'un projet culturel que les compétences et les objectifs de chacun sont redéfinis et articulés de manière à assurer au maximum une cohésion territoriale et le respect des attentes de chacun des échelons. Par ailleurs, les projets autour du Sillon Alpin montrent la volonté de coordonner les politiques au-delà de la ville de Grenoble. L'objectif est de construire de nouvelles formes de solidarité de compétences et d'envisager un rééquilibrage de l'aménagement culturel du territoire par un travail en commun et des collaborations croisées. Ce projet s'étend de Valence à Annemasse et vise à structurer des actions ou évènements culturels qui seraient partagés. L'avantage en termes de réduction des coûts est visible mais l'intérêt pour les habitants est moins facile à dégager, d'autant plus que de nombreuses structures culturelles collaborent déjà entre elles.

Il apparaît clairement que de nombreux acteurs influencent la construction de la politique culturelle de cette ville dont le paysage culturel est particulièrement dynamique.

²⁴ « Festivals, un succès renouvelé », *La Scène* n°65, Juin-juillet-août 2012

²⁵ Entretien avec Clément Bodeur-Crémieux

B) Un paysage culturel riche

La Ville de Grenoble est caractérisée par la présence de nombreuses institutions, structures, associations culturelles qui structurent le territoire et le rendent attractif. Il est ainsi possible de dénombrer 5 équipements municipaux (le Théâtre municipal, la Bibliothèque municipale et son réseau de bibliothèques de quartier, le Musée de Grenoble, le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), le Muséum d'histoire naturelle), des équipements départementaux (Musée Hébert, Musée Dauphinois, Musée de l'Ancien Evêché...), au moins 3 établissements publics (MC2, Régie 2C, Ecole supérieure d'Art et Design Grenoble Valence), de nombreux opérateurs privés structurants à dimension nationale voire internationale (Centre Dramatique National des Alpes, Centre Chorégraphique National de Grenoble (CCNG), Centre de Développement Chorégraphique Le Pacifique, Centre National d'Art Contemporain Le Magasin, Orchestre de Chambre Grenoble Les Musiciens du Louvre), des structures « passerelles »²⁶ permettant un maillage et un ancrage sur le territoire (Espace 600, Théâtre Prémol, Prunier Sauvage...), une délégation de service public pour la construction de la SMAG (Mixlab), 12 équipements de spectacle vivant, et de nombreuses associations subventionnées ou non par la Ville dans l'ensemble des domaines artistiques et culturels (en 2011 grâce aux dossiers de subventions sont recensées : 850 associations dont 178 associations culturelles). Au-delà des équipements municipaux qui font partie de la Direction des Affaires Culturelles, beaucoup de ces structures sont soutenues par la Ville que ce soit par des subventions, des dispositifs, des conventions ou des mises à disposition de locaux, sans oublier la participation de l'élue à la culture aux CA des principales institutions culturelles. Selon l'étude sur les pratiques culturelles des Grenoblois, cette ville est classée parmi les premières de France dans le secteur culturel, et il est intéressant de souligner que les domaines du spectacle vivant y sont particulièrement subventionnés. L'enseignement artistique professionnel et amateur est également très développé sur le territoire, que ce soit en musique classique avec le Conservatoire Régional, en musiques actuelles avec la Régie 2C ou encore en arts plastiques avec l'Ecole Supérieure d'Art et Design. Les structures culturelles ont des rayonnements variables et interviennent donc différemment sur le territoire. La MC2 et le CNAC par exemple sont reconnus nationalement et internationalement, alors que les structures « passerelles » qui se situent dans la partie sud de la ville, et le réseau des

²⁶ Terme utilisé par Eliane Baracetti pour des structures qui font le lien entre l'excellence artistique et des publics a priori éloignés de la culture.

bibliothèques municipales ont une action très ancrée sur le territoire, au plus près des habitants, à l'échelle des bassins de vie. Cette complémentarité est importante mais la difficulté réside souvent dans l'absence de mobilité des populations, de mixité des publics, ce qui suppose une collaboration plus intense entre ces structures qui agissent à des échelles différentes. Il est en effet particulièrement difficile, même pour une grosse structure telle que la MC2, d'agir sur des micro-territoires tout en favorisant un rayonnement très important des actions.

Cette fourmilière culturelle, cette explosion quantitative des propositions peut avoir pour conséquence un éclatement géographique et donc par la même une sensation de brouillage, de perte de repères. De plus, certains dénoncent une trop forte institutionnalisation de l'offre culturelle, de moins en moins de structures alternatives et une forme « d'élitisation » de certains équipements et notamment de la MC2²⁷. A l'inverse, certaines structures situées dans des quartiers sensibles comme l'Espace 600 ont tendance à avoir pour public les habitants du quartier, malgré le fait que cette scène soit labellisée scène régionale et reconnue comme une référence en matière de théâtre jeune public. Ces difficultés peuvent être atténuées par la volonté d'assurer une complémentarité sur le territoire entre les structures culturelles, de favoriser une mise en réseau entre les acteurs. Ainsi, la construction de la future Salle de Musiques Amplifiées de Grenoble (SMAG) a été pensée en rapport avec l'activité de la Régie 2C ou encore de La Source à Fontaine qui diffusent également des musiques actuelles. De même pour la question de l'enseignement musical, le CRR s'oriente a priori plutôt sur la musique classique et la Régie 2C sur les musiques actuelles. Autre exemple dans le domaine de la danse, les structures de référence comme le CCNG dirigé par Jean-Claude Gallotta et le CDC Le Pacifique dirigé par Christiane Blaise ont des actions différentes. Ainsi, même si ses fonctions se sont élargies (accueil d'artistes, action culturelle, formation de danseurs...), le CCNG a avant tout une mission de création et de diffusion de ses spectacles en France et dans le monde entier, alors que le CDC a pour mission principale l'accueil des compagnies aux projets émergents en mettant à disposition des espaces de travail. Pour le théâtre, la mission du Tricycle de soutien de la création théâtrale régionale par exemple est très différente de celle de la MC2, qui va programmer de nombreuses compagnies reconnues et venant du monde entier. Ces complémentarités ne sont pas toujours faciles à organiser et à structurer, mais selon Clément Bodeur-Crémieux, il est important de « *mailler*

²⁷ J-P. BOZONNET op. cit.

un territoire »²⁸ avec des opérateurs structurants qui communiquent entre eux et sous la coordination de la Direction des Affaires Culturelles en lien direct avec les associations du terrain. Pour donner de la cohérence et de la visibilité à cette richesse culturelle, il serait intéressant de travailler à améliorer cette complémentarité entre les structures, à la constitution d'un réseau d'acteurs pour des actions pertinentes et adaptées au territoire, que ce soit à l'échelle de la commune, ou plus largement celle de l'agglomération.

Après cette analyse synthétique du territoire culturel grenoblois, il est nécessaire d'étudier plus précisément l'axe principal de mes missions de stage : l'éducation artistique et culturelle.

III) L'éducation artistique et culturelle

Les enjeux et objectifs de l'éducation artistique et culturelle (EAC) amènent souvent à la considérer comme essentielle, mais les difficultés pour dessiner les contours d'une définition et son historique montrent que les formes de sa mise en œuvre ne cessent d'évoluer.

A) EAC : enjeux et définitions

*« La loi d'orientation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 et ses textes d'application rappellent avec force que l'éducation artistique fait partie intégrante de la formation générale des élèves, qu'elle joue un rôle majeur dans l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences »*²⁹. En effet, à l'heure du développement d'Internet et des nouvelles technologies, du déversement de flots d'images chez les jeunes que ce soit à travers un écran d'ordinateur, de télévision ou de téléphone portable, de la fragmentation sociale et de la revendication d'une forme d'individualisme, l'EAC semble être au cœur des enjeux *« pour permettre aux générations qui nous suivent de s'approprier avec intelligence le monde de l'art et de la culture »*³⁰. Par l'éducation à l'image, particulièrement

²⁸ Entretien avec Clément Bodeur-Crémieux

²⁹ France- Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Actes du séminaire national (janvier 2007) : *Éducation artistique et culturelle*. Septembre 2007. [On-Line]. Available from internet : <eduscol.education.fr/forensactes>

³⁰ J-G. Carasso op. cit.

pertinente dans nos sociétés contemporaines, ou la sensibilisation à toutes les autres disciplines artistiques, l'EAC peut apporter une méthode et un esprit pédagogique différents, d'autant plus qu'elle devrait s'inscrire par définition en transversalité des autres enseignements (éducation à l'art et par l'art). Ses objectifs sont à la fois individuels et collectifs dans le sens où elle permettrait le développement personnel de chaque individu en l'accompagnant dans la vie en société. Au-delà de favoriser pour les élèves l'émergence de projets professionnels ou des choix d'orientation, « *son objectif premier est de donner, à chaque élève, les fondements d'une relation vivante, d'une relation réfléchie aux formes qui l'entourent et aux valeurs symboliques dont elles sont porteuses, de lui donner une perception plus fine du monde contemporain* »³¹ ; elle vise à « *former des citoyens libres et responsables, bien armés intellectuellement, psychologiquement, socialement pour affronter l'avenir* »³². Si l'EAC est à la base de la formation de l'élève, c'est qu'elle est un outil de compréhension du monde, de mise à distance, ainsi qu'un « *puissant facteur d'enrichissement, d'épanouissement personnel, de construction de l'élève en sujet* »³³. « *Elle aurait des effets positifs sur le développement cognitif, la réussite scolaire, les compétences sociales, la créativité, la capacité d'initiative* »³⁴, permettrait de « *susciter des émotions esthétiques* », de « *former des esprits cultivés* » et de « *développer les capacités d'analyse et d'expression, de choix et de jugement* »³⁵. Plus largement, « *elle contribuerait à la construction de l'identité culturelle de chacun et à l'ouverture aux autres cultures* »³⁶. Par ailleurs, l'EAC favoriserait la paix sociale, l'intégration, et serait un outil idéal de démocratisation de l'accès à la culture, en passant par sa généralisation à l'école qui est perçue par Emmanuel Wallon comme « *la seule parade aux injustices résultant du capital culturel, de l'héritage familial et des inégalités sociales, mais aussi des disparités territoriales* »³⁷. L'EAC semble donc particulièrement pertinente en ce qu'elle permet de répondre à de nombreux enjeux, que l'ANRAT résume en 8 adjectifs : pédagogiques (concentration, attention...), cognitifs (définir et utiliser les opérations de la pensée), artistiques (élargissement des pratiques professionnelles des

³¹ France- Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, op. cit.

³² J-G CARASSO, op. cit.

³³ J-P. SAEZ op. cit.

³⁴ Centre Pompidou, « Evaluer les effets de l'éducation artistique et culturelle », Symposium européen et international de recherche, janvier 2007. p.3

³⁵ Site Eduscol du Ministère de l'Education nationale, Portail national des professionnels de l'éducation : <http://eduscol.education.fr/>

³⁶ Centre Pompidou op. cit.

³⁷ WALLON, Emmanuel. « L'éducation artistique » in POIRRIER, Philippe (dir). *Politiques et pratiques de la culture*. La documentation Française, 2010, pp 265-276.

artistes), éducatifs (promotion de valeurs essentielles comme l'écoute, le respect, la solidarité), culturels (élargissement du champ des connaissances et accès aux œuvres), politiques (contribue à la construction d'une culture commune et partagée), idéologiques (accéder à la symbolisation pour donner du sens), économiques (transmettre aux jeunes générations l'envie d'aller au spectacle, qui est un facteur de production économique)³⁸.

Pour ce qui est de définir les contours de ce qu'est exactement l'EAC, au-delà de la distinction fréquente entre enseignement et éducation, Marie-Christine Bordeaux définit trois concepts : l'éducation artistique, « *mise en œuvre aussi bien dans le temps scolaire que dans le temps non scolaire, et qui relève de la sensibilisation, de la démocratisation de l'accès aux œuvres, aux lieux, et de l'initiation aux pratiques personnelles par l'approche collective* » ; les enseignements artistiques, qui sont « *essentiellement les enseignements obligatoires ou optionnels des arts à l'école* » et les enseignements spécialisés, « *fondés sur l'apprentissage des techniques d'expression, et assurés par des établissements d'enseignement spécifiques, des écoles de musique jusqu'aux établissements supérieurs d'enseignement artistique* »³⁹. Les distinctions entre ces notions sont de moins en moins évidentes, en particulier entre les deux premières, même si certains acteurs considèrent l'EAC comme réalisée exclusivement en temps scolaire. Que ce soit sous la forme d'enseignements artistiques, de dispositifs pédagogiques transversaux souvent élaborés au niveau national ou de dispositifs complémentaires développés en lien avec les collectivités territoriales, l'enjeu est de rechercher une forme de continuité durable pour l'enfant. La notion de parcours est souvent évoquée dans ce sens pour permettre au jeune de rencontrer et de distinguer les différents domaines artistiques, en faisant le lien entre les temps scolaire et non scolaire. Jean-Gabriel Carasso définit les conditions d'une EAC autour de trois piliers⁴⁰ : faire (agir, expérimenter, pratiquer de façon effective dans le cadre d'ateliers par exemple), éprouver (par le rapport direct, la confrontation aux œuvres) et s'approprier (par une approche analytique et cognitive, comparer et situer les œuvres). En s'inscrivant dans la diversité des solutions et des moyens, dans la continuité et en touchant l'ensemble des tranches d'âge de la maternelle à l'université,

³⁸ LORIOU, Jean-Pierre. *Regards sur l'économie de l'éducation artistique et culturelle en théâtre*. ANRAT, Hors-Série n°5, Juillet 2011.

³⁹ POIRIER, Philippe et RIZZARDO, René (dir). *Une ambition partagée ? La coopération entre le ministère de la culture et les collectivités territoriales (1959-2005)*. Collection du Comité d'histoire du MCC, Paris, 2009. p.422

⁴⁰ CARASSO, Jean-Gabriel. « art, culture et éducation : quels enjeux ? », septembre 2010, [On-Line]. Available from internet : < <http://www.loizorare.com/>>

l'EAC devrait permettre de développer des talents particuliers, et au-delà de la sensibilisation de permettre à certains de s'orienter vers des pratiques artistiques d'excellence.

Malgré la mise en avant des aspects positifs de l'EAC, des débats persistent notamment face à la crainte d'un nivellement des connaissances si le temps passé à l'EAC réduit l'étude des autres matières, ou encore face au risque d'instrumentalisation de l'EAC pour créer du lien social, territorial ou éducatif. Ces inquiétudes pourraient en partie expliquer la définition élargie de l'EAC par l'Education Nationale qui comprend l'éducation artistique, la culture scientifique et technologique et l'éducation à la citoyenneté, et surtout l'évolution des dispositifs, qui symbolisent une forme de tâtonnement pour la mise en œuvre de l'EAC.

B) L'historique de l'EAC : dispositifs et acteurs

La mise en œuvre de l'EAC en France est caractérisée par de nombreuses évolutions, en particulier depuis les années 60⁴¹. En 1968, le colloque d'Amiens « Pour une école nouvelle » place l'éducation à l'art et par l'art au cœur des débats et amène la réflexion autour d'une nouvelle forme de pédagogie dans un objectif humaniste de formation de l'individu. Différentes formes d'expérimentation ont été soutenues, notamment par le Fonds d'Intervention Culturelle jusqu'en 1985, mais également par la Mission d'action culturelle en milieu scolaire parallèlement à une adaptation du temps scolaire pour permettre des activités de découverte et d'ouverture⁴². Dès lors, Marie-Christine Bordeaux⁴³ distingue trois âges de l'éducation artistique. Le premier qu'elle nomme « *expérimentation et réglementation* » débute avec la signature du protocole d'accord du 25 avril 1983 entre les ministres de la Culture et de l'Education. C'est la reconnaissance officielle de la responsabilité partagée de ces deux ministères qui cherchent également un partenariat avec les professionnels de la culture. La démarche reste expérimentale et suppose une réflexion et un travail de fond pour définir un cadre d'action. La loi du 6 janvier 1988 sur les enseignements artistiques renforce cette collaboration puisqu'elle reconnaît la complémentarité des interventions des professionnels de la culture et des compétences des enseignants. La deuxième phase appelée

⁴¹ Cf annexe 2 pour plus de détails

⁴² Exemple de la libération du tiers temps pédagogique en 1969

⁴³ BORDEAUX, Marie-Christine. « L'éducation artistique et culturelle » in SAEZ Guy (dir). *Institutions et vie culturelles*. La documentation Française, 2005.

la « territorialisation » part d'un constat d'échec du projet de démocratisation, l'objectif étant désormais de travailler à l'échelle du territoire en mettant en place de nouveaux outils comme les jumelages, les sites expérimentaux et les mises en réseau pour toucher plus de personnes. Mais le « décalage entre l'ampleur des objectifs assignés à l'éducation artistique et la réalité des moyens affectés »⁴⁴ relativise les avancées. La troisième phase, celle de la « généralisation » démarre avec le plan « Arts et culture » ou « Plan de cinq ans » en 2000, élaboré conjointement par Jack Lang, ministre de l'Education Nationale et Catherine Tasca, ministre de la Culture. Les budgets sont renforcés et les objectifs sont la généralisation à tous les élèves de pratiques jusqu'alors expérimentales ou confidentielles, la diversification des domaines artistiques et la continuité des actions de la maternelle à la terminale. La constitution des Pôles Nationaux de Ressources est encouragée et la démocratisation de l'accès à la culture devient un impératif. Toutefois, la Mission est supprimée en 2004, les objectifs resserrés et les moyens réduits pour répondre à d'autres priorités du système éducatif. Historiquement, l'EAC est donc issue des actions conjointes des ministères de la Culture et de l'Education et de leurs représentations en région, les DRAC et rectorats. Ces vingt dernières années ont été marquées par des phases de développement et de consolidation. Une étude du Département des Etudes, de la Prospective et des Statistiques du MCC distingue trois mouvements en ce sens : le premier concerne « l'accroissement et la diversification des propositions, rendus possibles par l'augmentation des financements publics » ; le deuxième renvoie à « l'amélioration de toute la chaîne d'élaboration des propositions d'éducation artistique et culturelle » ; le dernier concerne « l'élargissement du système d'acteurs, l'approfondissement des partenariats et le développement des coopérations sous les impulsions conjointes des institutions aux différents échelons territoriaux, des opportunités et, plus récemment, de dynamiques de mutualisation »⁴⁵. Différents dispositifs d'EAC mis en œuvre peuvent être évoqués : les ateliers artistiques, de pratique (issus de la collaboration entre un enseignant et un professionnel, pouvant être répartis sur l'année ou ponctuels), les enseignements de spécialité au lycée (obligatoires ou facultatifs) ou les enseignements obligatoires au collège (arts plastiques et musique), les jumelages (entre structures culturelles et établissements scolaires pour développer un ensemble d'activités, de rencontres, de pratiques), les classes à projet artistique et culturel (issues d'une circulaire de 2001 mais qui

⁴⁴ M-C BORDEAUX, op. cit.

⁴⁵ ENEL, Françoise, *Politiques d'éducation artistique et culturelle : rôle et action des collectivités locales*. Publication DEPS (Ministère de la Culture et de la Communication), Avril 2011, 8 p. [On-Line]. Available from internet : <<http://www.culture.gouv.fr/deps>>

ont disparu sous cette forme après l'arrêt des financements de l'Education Nationale), les résidences d'artistes (qui permettent l'inscription de l'acte de création sur un territoire), les classes à horaires aménagés (en particulier musique, danse et théâtre), l'histoire des arts (apparition en 2008 dans le primaire, 2009 dans le secondaire ; pluridisciplinaire, elle devrait permettre d'acquérir des connaissances et des repères fondateurs d'une culture commune en faisant découvrir des œuvres relevant de différents domaines artistiques, époques et civilisations). A ces dispositifs généraux s'ajoutent des dispositifs thématiques autour des différentes disciplines (cf Ecole et cinéma, classes de patrimoine, etc.), des dispositifs mis en place par les collectivités et notamment les villes, ou encore des projets montés directement entre un artiste/une structure culturelle et un établissement scolaire. Par ailleurs, la formation initiale et continue des enseignants est également un enjeu fondamental pour la réussite de l'EAC, elle peut être développée dans des plans nationaux ou académiques de formation ou encore sous forme de stages réalisés directement par des structures/équipements culturels. C'est une problématique qui demande à être retravaillée et approfondie de même que la question de la formation des artistes en termes de pédagogie lorsqu'ils interviennent auprès des enfants.

L'EAC correspond à une forme d'articulation entre les politiques culturelles et éducatives, ce qui suppose l'intervention de nombreux acteurs publics, éducatifs et culturels.

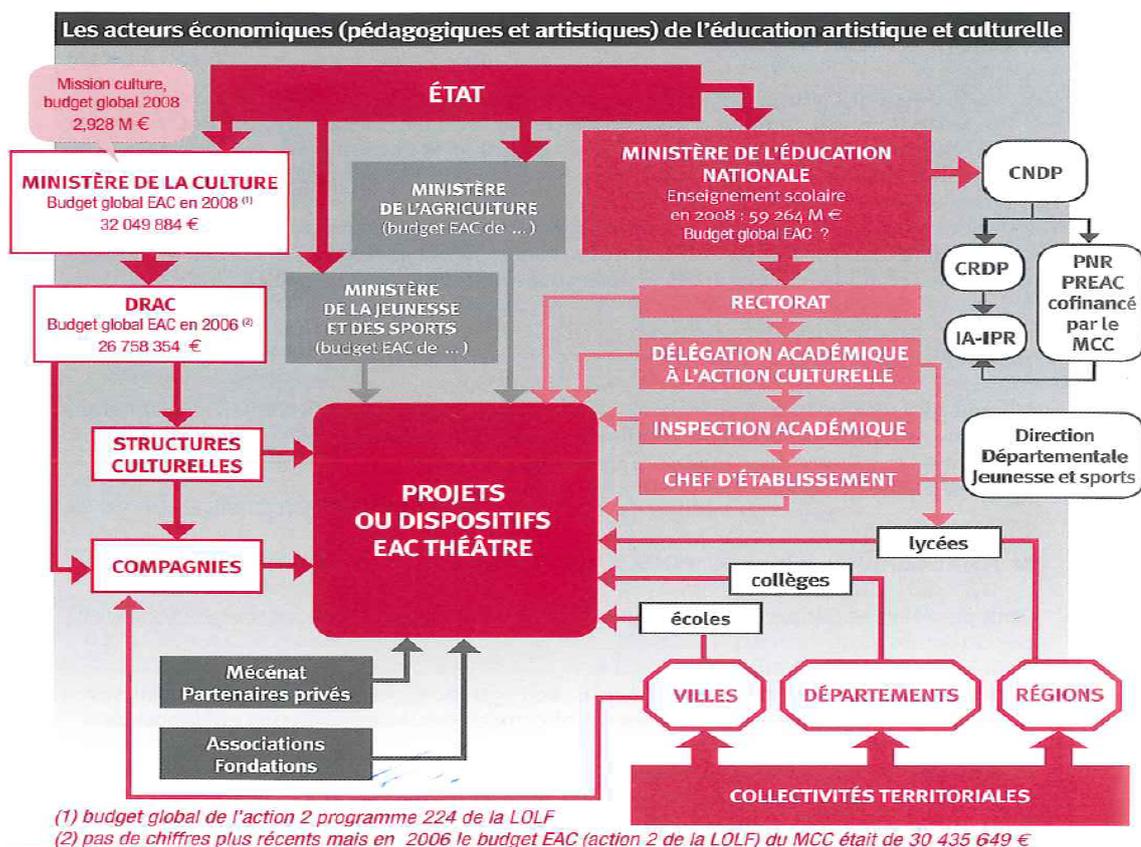


Schéma extrait du Hors Série n°5 de l'ANRAT (juillet 2011) : *Regard sur l'économie de l'éducation artistique et culturelle en théâtre* (p.42).

Ce schéma est révélateur de la complexité de l'organisation, de l'absence de hiérarchie entre les acteurs, et de la difficulté de leur mise en cohérence. Par ailleurs, la place des collectivités sur ce schéma est ridicule et peu représentative de leur poids financier dans ce secteur et de leur implication dans la coordination des acteurs. Certaines précisions peuvent être apportées, notamment concernant les Inspections Académiques qui sont désormais les Directions des Services Départementaux de l'Education Nationale ; les délégués académiques à l'action culturelle (DAAC) qui sont en lien avec les DRAC (il en existe un par recteur) ; le réseau SCEREN-CNDP qui compte 31 Centres de Ressources et de Documentation Pédagogiques (CRDP) ainsi que le Centre National (CNDP) qui est fortement engagé dans la production de ressources documentaires et dans l'accompagnement des acteurs sur le terrain. Enfin, même s'il n'est pas indiqué sur le schéma car ce n'est pas un acteur économique, le Haut Conseil pour l'Education Artistique et Culturelle (HCEAC) créé en 2005 a pour mission de « *poser les jalons d'autres actions futures ordonnées autour de concepts fédérateurs, réalistes et*

pérennes, permettant à la fois un approfondissement et une généralisation pour tous les élèves et les jeunes concernés »⁴⁶ ; il organise et approfondit le débat en matière d'EAC. En matière de financement, les budgets attribués pour l'EAC ont beaucoup fluctué ces dernières années. La Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) a notamment induit de grands changements en redécoupant le budget de l'Etat en 34 missions, 132 programmes et environ 580 actions, et a conduit ce dernier à déconcentrer ses arbitrages budgétaires au plus près du terrain. Le budget donné dans le schéma pour le Ministère de la Culture correspond à l'action 2 du programme 224 de la LOLF qui comprend l'EAC. Il est à noter que les collectivités territoriales sont de plus en plus présentes financièrement, même si les budgets attribués à ces actions sont difficiles à déterminer (les subventions ne sont pas toujours fléchées). Les fondations privées arrivent également petit à petit dans le paysage.

Pour parler de l'échelle régionale, la région Rhône-Alpes est active en matière d'EAC et a mis en place divers dispositifs comme : Club culture, Lycéens et apprentis à l'Opéra, Lycéens et apprentis au cinéma (dispositif national), le prix littéraire des lycéens et apprentis rhônalpins ou encore le prix du film des lycéens et apprentis rhônalpins. Le Conseil Régional amène une contribution financière importante à hauteur de 2 millions d'euros en 2008/2009, correspondant à 674 projets et 342 établissements pour le dispositif Club culture et à 400 actions culturelles et socioculturelles dans le cadre du dispositif Demain en main⁴⁷. Au niveau déconcentré, la DRAC Rhône-Alpes soutient à hauteur de 3 millions d'euros environ l'EAC en 2011 et considère dans son rapport que 20,15% des élèves ont bénéficié d'une action d'EAC la même année⁴⁸.

De nombreuses actions et dispositifs sont mis en place à différentes échelles sur le territoire français en matière d'EAC, mais l'objectif de généralisation est encore loin d'être atteint (la part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'EAC en 2006 était évaluée à 13,5%). Certains domaines comme l'audiovisuel se révèlent attractifs (en 2011, de la maternelle à la terminale, 1,3 million d'élèves bénéficiaient de dispositifs d'initiation au

⁴⁶ PIRE, Jean-Miguel. *La place des arts dans l'enseignement*. Haut Conseil de l'Education Artistique et Culturelle, La documentation Française, 2010, 522p.

⁴⁷ Observatoire des politiques culturelles (pilote). Etude : *Les dispositifs du conseil régional Rhône-Alpes en faveur de l'éducation artistique et culturelle : diagnostic et propositions*. OPC, Octobre 2010

⁴⁸ DRAC Rhône-Alpes op. cit.

7ème art⁴⁹) mais l'on a plus souvent affaire à une juxtaposition de dispositifs qu'à une réelle stratégie en matière d'EAC.

Deuxième partie : Un stage à la DAC de la Ville de Grenoble

Pour mieux comprendre la problématique que j'ai appréhendée tout au long de mon stage, il s'agira d'étudier le fonctionnement de la DAC pour ensuite préciser les missions de mon stage.

I) La DAC de la Mairie de Grenoble

Nous allons dans un premier temps analyser les politiques de cette structure et de ce service pour ensuite approfondir la question de ses moyens administratifs et financiers.

A) Des politiques et des projets

Pour replacer la politique culturelle mise en œuvre à Grenoble dans un contexte plus général, il est intéressant de noter que la politique de la municipalité dans son ensemble est organisée autour de 5 grands axes selon un document sur le budget 2012, intitulé « Solidarité et emploi »⁵⁰ : la solidarité et la proximité, le soutien à l'emploi, l'aide à l'insertion, l'action culturelle et sportive, l'éducation et la jeunesse. Ces grandes orientations sont ensuite mises en œuvre via les différents départements puis directions qui composent la mairie. Ainsi, la DAC fait partie du département CSEJ (Culture, Sport, Education, Jeunesse), dont les différentes directions, même si elles ont des orientations propres, travaillent très souvent en relation. Il est important de préciser que les politiques publiques sont avant tout des messages politiques et que le travail dans la collectivité de Grenoble comme dans toutes s'organise autour du rapport entre les élus et leur administration. Ainsi l'administration a un rôle d'expertise et de conseil mais c'est l' élu qui définit les grandes orientations des politiques.

⁴⁹ FABRE, Clarisse. « La découverte du cinéma sur le temps scolaire menacée », Le Monde, 12 février 2011

⁵⁰ Site de la Ville de Grenoble : <http://www.grenoble.fr/>

Pour en venir plus précisément à la Direction des Affaires Culturelles, les grandes orientations de la politique qu'elle met en œuvre visent notamment à promouvoir la création artistique, la culture contemporaine et patrimoniale en soutenant des institutions culturelles et des équipes artistiques, en favorisant leur mise en réseau, contribuant ainsi à leur rayonnement au plan local, national ou international. L'intervention publique de Grenoble dans le domaine de la culture repose sur les missions confiées aux équipements dont elle a directement la charge, mais aussi sur les relations partenariales qu'elle a établies avec les structures publiques, les grands équipements, les compagnies artistiques, et plus largement, les associations qui contribuent à la vitalité culturelle de la ville. Elle soutient et accompagne les structures culturelles par le biais de conventions (d'objectifs, d'aide à la création), de subventions ou encore de mises à disposition de locaux. L'objectif de développement artistique et culturel est renforcé par la recherche de croisements culturels à différentes échelles, qu'elles soient locales, régionales, nationales ou internationales. La Ville de Grenoble bénéficie d'une grande richesse culturelle, de la présence d'artistes reconnus, et la DAC veille à promouvoir la diversité et le renouvellement des esthétiques, à favoriser les parcours, la circulation des artistes et des publics. Elle accorde une place importante à la sensibilisation artistique et culturelle et notamment l'EAC, et à la pratique en amateur. Elle a d'ailleurs mis en place différents dispositifs en ce sens, en collaboration avec d'autres services de la mairie, comme le Pass Culture ou encore le Programme d'accompagnement des Pratiques Artistiques en Amateur (PPAA). Ce dernier est conjointement piloté par la DAC, la Direction Education Jeunesse et la Direction de l'Action Territoriale pour soutenir les pratiques artistiques amateurs encadrées par des professionnels. Pour une ouverture sur l'international, la DAC a aussi établi une convention avec l'Institut Français pour soutenir les créations fondées sur un partenariat entre des artistes français du territoire grenoblois et des artistes étrangers ; elle permet notamment un financement des déplacements des artistes. En termes de discipline artistique, la DAC subventionne fortement les domaines du spectacle vivant et met en place des concertations pour les acteurs des musiques amplifiées, du cinéma et de l'audiovisuel, et du spectacle vivant. Cinq axes forts sont mis en avant par la DAC dans un esprit de cohérence, de structuration et de transversalité : maintenir le niveau des équipements municipaux et soutenir les initiatives associatives (cf en particulier la création d'une Salle de Musiques Amplifiées dans le cadre d'une DSP), investir la question des publics et territoires, s'approprier les enjeux du numérique, donner une vision contemporaine du Patrimoine en favorisant les actions de médiation, et enrichir les complémentarités

existantes au niveau du sillon alpin. Les projets transversaux semblent être un enjeu des politiques publiques et particulièrement de la politique culturelle. En effet, face à la réduction des budgets, Clément Bodeur-Crémieux insiste sur la collaboration qui peut être faite entre les secteurs et les services et la pertinence d'inclure la culture à l'intérieur de la réflexion autour de « *la dynamique commerciale et économique* »⁵¹ et des projets urbains mis en avant par Monsieur le Maire.

Il est possible de considérer que le mandat 2008-2014 correspond à une période de confortation de la politique culturelle grenobloise, par le renforcement des lieux, des opérateurs structurants et des structures « passerelles », le lancement de concertations avec les acteurs culturels et le développement des partenariats institutionnels. De grands chantiers ont été mis en place, comme la SMAG, la Régie 2C ou encore le Musée Stendhal, les équipements ont décentralisé leurs actions, la place des artistes dans la ville a été valorisée par le concept de résidences-ateliers d'artistes notamment, l'Ecole Supérieure d'Art et Design a été transformée en EPCC, le Tricycle a été mis en place avec des missions définies en lien avec le territoire, et les thématiques transversales comme l'EAC ou l'action culturelle ont été approfondies.

Ces politiques sont mises en place par une administration composée de nombreux services.

B) Présentation administrative

Pour ce qui est de l'organisation de la mairie dans sa globalité, elle est composée de 7 départements, 23 directions dont 3 sont directement rattachées à la Direction Générale des services⁵², et d'environ 3000 agents hors CCAS. La difficulté est que parfois la séparation entre les compétences de chacune des directions n'est pas très claire (notamment entre la direction des projets urbains et la direction des bâtiments), et que la fragmentation des activités en 7 départements peut conduire à une forme de dispersion. La réflexion pour améliorer cette organisation et par la même la collaboration entre les services est constante, et une forme de structuration via les pôles financiers est en ce moment en cours de réalisation.

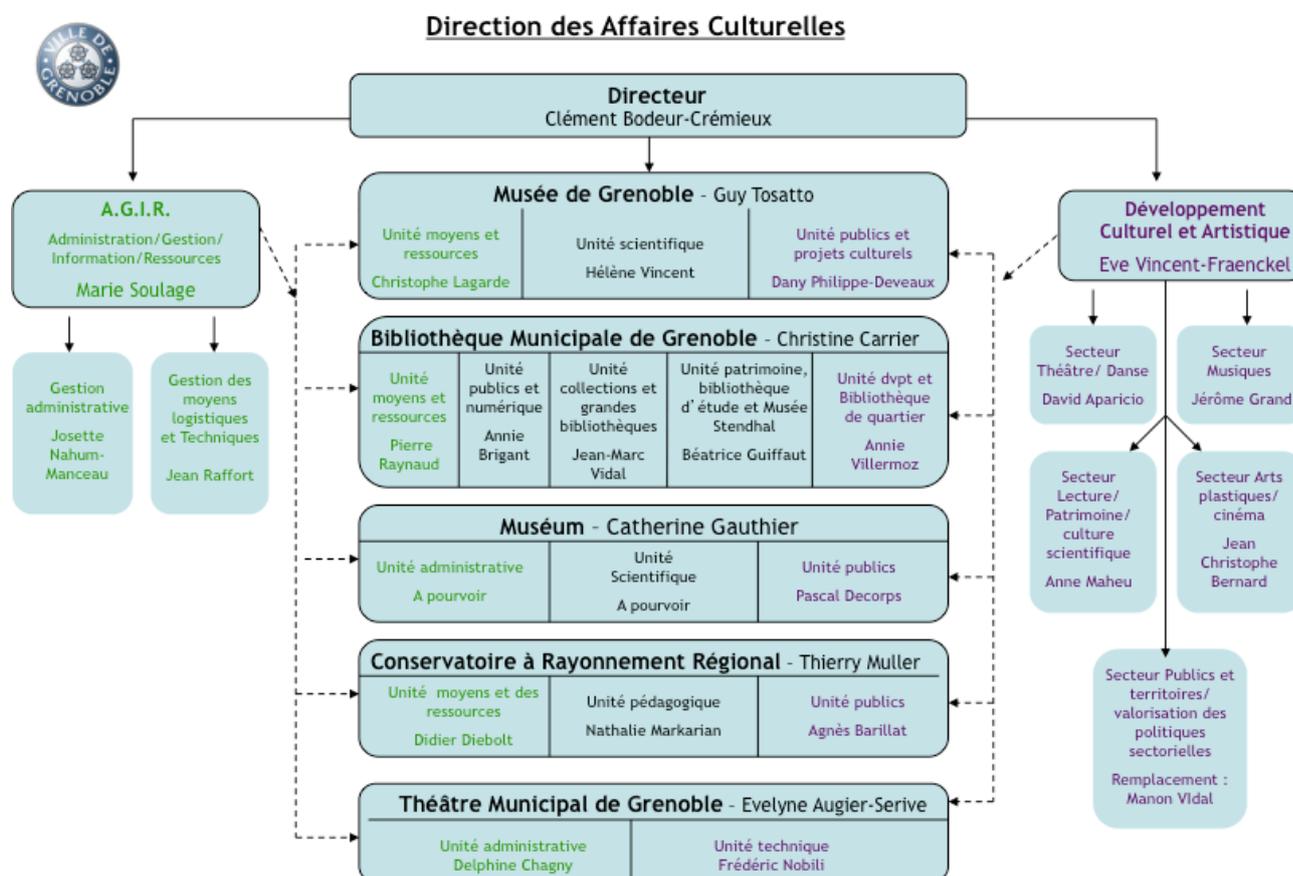
⁵¹ Entretien avec Clément Bodeur-Crémieux

⁵² Cf annexe 3

L'activité de la Mairie de Grenoble est donc organisée autour d'une administration composée de différents services, directions et départements, qui sont eux-mêmes en lien direct avec les élus siégeant au conseil municipal et représentant les grands domaines d'intervention des politiques publiques. Dans les autres communes, l'organisation générale se présente souvent sous une forme plus ou moins similaire pour permettre une relation élus/administration autour des grandes thématiques des politiques, sans oublier la présence de services ou pôles ressources, de fonctions supports. En revanche, le détail de la configuration évolue notamment selon la taille des villes, leur orientation politique, les enjeux du territoire ou encore les choix des élus ou des directeurs qui ont tendance à réorganiser leur direction à leur arrivée.

La DAC fait partie du département CSEJ, qui est le plus lourd de la mairie en termes de budget et de ressources humaines. La DAC compte environ 450 agents, et a voulu harmoniser les nomenclatures, rendre plus lisibles les services et les postes de chacun, en résumé, réaliser un organigramme plus fonctionnel. Cette réorganisation est également liée aux fortes contraintes budgétaires et à la volonté de redémontrer la légitimité et la pertinence de chaque poste. La DAC est de fait organisée autour de 6 entités : la DAC centrale et les 5 équipements municipaux, ancrés sur le territoire. Trois thématiques culturelles peuvent en être dégagées (création artistique, patrimoine, pratique et diffusion artistique) ainsi que des fonctions supports. Il est à noter que l'exercice de la hiérarchie d'une DAC centrale vis-à-vis des équipements culturels (bibliothèques, conservatoire, etc.) est contraint, compte tenu d'un usage administratif prégnant à la Ville de Grenoble : les services constituent pour les élus et la direction générale l'échelon opérationnel le plus direct, ce qui place la direction dans une position intermédiaire délicate. La réorganisation de DAC, en proposant une structuration plus claire et harmonisée, est une première étape vers la mise en cohérence des actions culturelles de chaque établissement.

Le schéma ci-dessous représente la nouvelle organisation de la DAC⁵³.



Cet organigramme révèle que seuls des liens fonctionnels existent entre les services (équipements et direction centrale) et que le poste de directeur est l'unique forme de hiérarchie, ce qui implique un fonctionnement complexe. Ainsi, la DAC centrale fusionne deux anciens services (Arts Visuels, Livre, Patrimoine Culturel et Spectacle vivant)⁵⁴ pour devenir le pôle développement, autrement dit le Service Développement Artistique et Culturel (DCA), et conforte le pôle ressource du nom d'Administration, Gestion, Information et Ressources (AGIR). La DAC centrale, au plus près de l'exécutif, a pour fonction de faire le lien avec les élus, d'être un relais, tout en insufflant les priorités aux équipements, et en coordonnant leurs actions, même si un tel organigramme n'enlève rien de leur autonomie. Par exemple, le Musée est une richesse nationale, labellisé Musée de France, ce qui pourrait remettre en question son statut d'équipement municipal. Chaque équipement est divisé en

⁵³ Documents internes à la DAC

⁵⁴ Cf annexe 3

trois pôles/unités (administration, publics et autres), sauf la BMG qui en tant que réseau a un fonctionnement différent et donc trois pôles scientifiques. La complexité de l'organisation vient du fait que ces équipements sont à géométrie variable mais rentrent tous dans le cadre municipal.

Pour ce qui est du statut des agents de l'administration, ils sont pour la plupart fonctionnaires, pour certains agents de l'Etat ou d'autres musées⁵⁵, et dépendent du ministère de la Fonction publique, et donc des conditions fixées par l'Etat dans le cadre de la loi de finances. C'est ainsi qu'est déterminé le point d'indice à partir duquel sont calculés les salaires mais c'est ensuite selon les accords salariaux de la collectivité que se traitent les indemnités, les primes ou autres, dans le cadre établi par la préfecture (et donc l'Etat). D'autres agents, moins nombreux, sont contractuels, la plupart du temps chargés de mission.

Pour comparer l'organisation générale de DAC à celle d'autres communes lorsqu'elles ont une DAC, si les grandes thématiques et fonctions envisagées sont dans l'ensemble retrouvées, la composition de la direction peut évoluer significativement, notamment selon l'existence et la place des équipements municipaux, les choix du directeur ou de la directrice ou encore la politique des élus.

Pour mettre en œuvre cette politique culturelle, la DAC a des moyens financiers qu'il est intéressant d'analyser.

C) Un budget non négligeable mais contraint

Pour 2012, la Ville de Grenoble a adopté un budget principal de 330 millions d'euros (dont un budget de fonctionnement de 210 millions d'euros). Par exemple, la Ville choisit de maintenir un niveau élevé de dépenses d'investissement (58 millions d'euros) par rapport à l'endettement de la Ville pour permettre le maintien du renouvellement urbain et social des quartiers, les travaux de construction ou d'entretien des équipements publics et la poursuite de la métamorphose urbaine de Grenoble. Elle augmente également de 700 000 euros la subvention attribuée au Centre Communal d'Action Sociale pour atteindre un financement de

⁵⁵ (exemple : Christine Carrier, directrice de la BMG, est une conservatrice muséale d'Etat en détachement et Clément Bodeur-Crémieux est en détachement de la collectivité de Paris)

24 millions d'euros pour cette structure qui a un budget de 63,5 millions d'euros. Pour ce qui est du budget primitif 2012 du département CSEJ dont fait partie la DAC, les dépenses brutes s'élèvent à 30 634 400 euros (hors masse salariale) et les recettes à 10 448 181 euros⁵⁶. Ce budget est en augmentation (environ 17%) par rapport à 2011, sachant que le passage en EPCC de l'ESAD entre les deux dates contribue grandement à cette évolution.

En ce qui concerne la DAC, il faut savoir que la culture est le troisième budget de la Ville avec un budget primitif 2012 à hauteur de 31,16 millions d'euros, dont 18,1 millions d'euros de masse salariale. Il correspond à 12,36% du budget de fonctionnement de la Ville et se situe ainsi dans la moyenne des grandes villes fortement impliquées en matière de culture⁵⁷. Ainsi, en 2012, le budget de fonctionnement des équipements municipaux culturels atteint 4,658 millions d'euros hors masse salariale (dont 2,08 millions d'euros pour le Musée de Grenoble)⁵⁸. Par ailleurs, les subventions à l'ensemble des structures culturelles s'élèvent à 7 483 934 €, en comptant les flux financiers des Etablissements Publics MC2/R2C/ESAD-GV. Il est intéressant de souligner qu'environ $\frac{3}{4}$ du budget de la DAC correspond aux subventions, d'où la nécessité d'une réflexion constante concernant leur répartition. A titre d'exemple, en 2011, les subventions d'un montant total de 5,484 millions d'euros (hors investissement et mise à disposition de locaux) étaient réparties comme suit⁵⁹ :

Secteur des arts plastiques, cinéma-audiovisuel, livre, patrimoine et culture scientifique :

- Arts plastiques : 832 124 € / 13 opérateurs et associations soutenus (16 demandes)
- Cinéma, audiovisuel : 161 300 € / 8 opérateurs et associations soutenus (9 demandes)
- Livre et lecture publique : 37 900 € / 6 associations soutenues (6 demandes)
- Patrimoine et culture scientifique : 30 200 € / 7 associations soutenues (7 demandes)

Soit un total de 1 061 524 € (y compris subventions aux établissements publics) représentant 19,21 % du montant total dédié aux opérateurs et associations.

⁵⁶ Cf annexe 4 pour plus de détails

⁵⁷ Dans ses notes de cours, P. Teillet évalue autour de 12% du budget de fonctionnement le budget culture des grandes villes fortement impliquées

⁵⁸ Cf annexe 4 pour détail des budgets et des fréquentations

⁵⁹ Documents internes à la DAC

Secteur du secteur du spectacle vivant :

- MC2 : 1 658 600 €

- Théâtre : 653 020 € / 21 opérateurs et associations soutenus (40 demandes)

- Danse : 421 344 € / 14 opérateurs et associations soutenus (27 demandes)

- Musiques : 1 689 571 € / 38 opérateurs et associations soutenus (65 demandes)

Soit un total de 4 422 535 € (y compris subventions aux établissements publics) représentant 80 % du montant total dédié aux opérateurs et associations.

Du fait de son économie particulière, le secteur du spectacle vivant est très subventionné et les équipements structurants tels que la MC2 concentrent une part conséquente des subventions. De plus, en 2012, la subvention pour l'ESAD (devenu EPCC) se chiffre à environ 1,274 millions d'euros ; à eux deux, la MC2 et l'ESAD absorbent environ 40% des subventions. Au cours du mandat 2008-2014, le budget de la DAC dans son ensemble est resté stable ; en revanche dans le détail, le budget de fonctionnement des équipements municipaux a subi une baisse alors que les subventions accordées aux partenaires extérieurs ont augmenté. De fait, l'attribution des subventions est un geste politique, visible, qui peut parfois se faire au détriment des équipements municipaux gérés en régie directe, du fonctionnement interne de la DAC. A l'heure des contraintes budgétaires, une réflexion est en cours sur la répartition des subventions en lien avec l'implantation des structures et associations subventionnées sur le territoire et les actions qu'elles développent. Il s'agit notamment d'accompagner les structures de sorte que s'organise une complémentarité sur le territoire, afin de mutualiser et donc de réduire les coûts et par la même si possible les subventions. La maîtrise des dépenses passe également par une redéfinition des grands objectifs de la politique culturelle de manière à justifier les choix politiques, les rendre plus lisibles et à dégager des marges de manœuvre notamment pour soutenir la création et le renouvellement des esthétiques. En parallèle, la valorisation des mises à disposition de matériel et de locaux est particulièrement nécessaire lorsque les budgets sont contraints pour donner de la visibilité aux autres formes d'accompagnement de la Ville aux structures culturelles. En ce qui concerne les équipements municipaux, même si les budgets sont relativement faibles comparés au rayonnement et à la qualité de ces structures (notamment le CRR), l'encadrement des dépenses est également un enjeu et peut passer par la mutualisation de certaines activités et donc des coûts (exemple : l'achat de CD ou de livres du CRR pourrait

être confié à la BMG). De plus, il est important d'étudier la réalité budgétaire, autrement dit de savoir si ce qui est inscrit dans le budget correspond bien aux dépenses réelles, de manière à rendre plus lisibles ces dépenses et les besoins des équipements. Quoiqu'il en soit, la DAC est un service qui dépense, et dont le coût est justifié notamment car il s'inscrit dans l'économie de soutien aux emplois culturels, à la création, la production et la diffusion des œuvres artistiques. En effet, l'équilibre du budget doit être fait au niveau de la mairie dans sa globalité et non pas au niveau de la DAC, qui réfléchit tout de même à une maîtrise des dépenses et qui est la direction de la Mairie qui lève le plus de fonds par le mécénat.

Le budget de la DAC est donc conséquent mais contraint au vu des restrictions budgétaires et du nombre d'acteurs culturels à accompagner. Ces contraintes justifient le renouvellement de la réflexion autour de la construction de la politique culturelle et de ses objectifs, en sachant que d'autres directions de la Mairie (notamment la DEJ et la DAT) apportent un financement à la culture et participent donc à la mise en œuvre de la politique culturelle.

Les missions dont j'ai été investie au cours de mon stage s'inscrivent au sein de cette direction et de ses problématiques.

II) Un stage au cœur des problématiques de la DAC

Avant de décrire plus précisément mes missions et de faire un bilan de ce stage, il est important de faire un point sur le service dans lequel j'ai travaillé.

A) Une expérience au sein du service DCA

Le service « Développement Culturel et Artistique » a pour objectif premier le service aux publics, mais également celui d'être le relais des équipements municipaux, ainsi que l'interlocuteur des structures culturelles de la Ville, en particulier celles qui font des demandes de subventions. Ce service doit donner de la cohérence globale à l'action de la Ville en matière culturelle en travaillant les questions de financement de la culture, les problématiques spécifiques aux différentes disciplines artistiques et enfin les thématiques

transversales. Pour le financement de la culture, le service conseille l'élue à la culture puis gère la répartition des subventions qui constitue la plus grosse dépense de la DAC centrale (environ $\frac{3}{4}$ du budget). Il est à noter que chaque année, environ 120 structures et associations sont subventionnées par la DAC et le service reçoit à peu près le double de demandes. Chaque structure a un interlocuteur privilégié (chargé de secteur) selon son domaine, qui est également une forme de relais auprès des élus. Les domaines du spectacle vivant sont particulièrement bien subventionnés mais face aux contraintes budgétaires, une réflexion est en cours autour du traitement des dossiers de subventions. En effet, la Ville dispose de peu de dispositifs en matière culturelle (mise à part le PPAA, le Pass Culture et la convention avec l'Institut Français), ce qui rend l'encadrement et l'évaluation des subventions difficiles à réaliser. Même si un cadre est défini par différentes formes de conventions, qu'elles soient financières, d'objectifs, ou plus récemment d'aide à la création, l'objectif est de dégager les grands axes de la politique culturelle de la Ville, de les rendre plus lisibles de manière à justifier et accompagner les choix politiques. La clarification des priorités a un intérêt pour les politiques et l'administration en leur permettant de structurer leur action, de lui donner plus de cohérence, de visibilité, mais également de dégager des marges de manœuvre notamment pour soutenir la création, le développement de nouvelles esthétiques et la réflexion autour de problématiques actuelles. Cette démarche a aussi un intérêt pour les structures car elle leur fournit les critères susceptibles de les faire accéder à des subventions et elle leur donne une vision plus globale de l'action de la Ville en matière culturelle. Donner plus de lisibilité à la politique culturelle, c'est non seulement retravailler la question de la distribution des subventions, mais également les critères et la communication sur les dispositifs existants, la question des mises à disposition, et l'ensemble des problématiques attenantes aux différents domaines artistiques. Chaque chargé de secteur est donc spécialiste sur une ou plusieurs disciplines (théâtre et danse, musiques, arts plastiques et cinéma, patrimoine, livre et culture scientifique) et réfléchit sur différentes thématiques, notamment le concept d'ateliers-résidences d'artistes pour le secteur des arts plastiques, la numérisation pour celui du cinéma, ou encore la construction d'une nouvelle salle de musiques amplifiées (SMAG) et de son inscription sur le territoire pour le secteur musiques.

Pour éviter trop de sectorisation du travail selon les différents domaines et donner de la cohérence aux actions et à leur répartition sur le territoire, il faut toujours se référer à la transversalité. La mutualisation des données et la communication entre les secteurs sont

indispensables, et le fait de mener une réflexion systématique autour des problématiques transversales en lien direct avec les notions de publics et de territoires permet de faire des choix pertinents. C'est tout l'enjeu du poste « Publics et territoires : valorisation des politiques sectorielles », de travailler sur ces questions et sur des sujets tels que l'éducation artistique et culturelle, l'action culturelle, les politiques culturelles favorisant l'accessibilité pour les personnes handicapées, les projets culturels réalisés en coopération avec des structures ou artistes à l'international, les pratiques artistiques en amateur encadrées par des professionnels, etc. La titulaire de ce poste étant en arrêt maladie longue durée depuis deux ans, ces thématiques ont été redistribuées au sein du service parmi les différents chargés de secteurs et la chef de service ; il a donc été très difficile de continuer à travailler ces questions en profondeur.

A l'heure où l'éducation artistique et culturelle et plus largement l'action culturelle sont remises au cœur des débats, et que certains projets, actions et expérimentations se développent de plus en plus sur le territoire grenoblois à différentes échelles, il est devenu indispensable de se pencher sur ces thématiques. Le service DCA a donc décidé de recourir à un/e stagiaire de fin d'études pour travailler à plein temps sur des missions autour de l'éducation artistique et culturelle, avec pour objectif d'élargir les démarches à l'action culturelle en général. Ce stage s'est donc inscrit pleinement dans les missions du service avec la particularité de se situer dans la transversalité des disciplines artistiques et de favoriser un travail avec l'ensemble des agents du service, de la DAC et même plus largement d'autres directions de la mairie dont les activités s'intègrent dans ces problématiques.

B) Les missions de stage : de l'EAC au poste de chargé de secteur

Les missions dont j'ai été investie au cours de ce stage de 6 mois au service DCA de la DAC étaient avant tout en lien avec la thématique de l'éducation artistique et culturelle : dresser un inventaire des actions menées en la matière et formuler des propositions pour une plus grande lisibilité. Elles se sont petit à petit élargies à l'action culturelle, puis à d'autres problématiques transversales qui m'ont permis de me rapprocher du poste que j'occuperai pour une durée de 6 mois à partir de septembre 2012 : « Publics et territoires : valorisation des politiques sectorielles ». Mes missions ont été marquées par de nombreux échanges avec ma

responsable de stage et chef du service DCA, Eve Vincent-Fraenckel. En effet, nous avons détaillé ensemble de nombreuses étapes dans la réflexion : le premier travail sur les contenus des actions d'EAC a été suivi d'une période de structuration, d'harmonisation des données, pour ensuite parvenir à la question de la modélisation d'un éventuel cadre d'action. Nos efforts de structuration ont été jalonnés par nos rencontres avec les différents partenaires, la prise en compte de leurs attentes, leurs besoins et leur vocabulaire spécifique, avec pour objectif de dégager de façon plus lisible des axes de politique culturelle qui conviennent à l'ensemble des acteurs. Eve Vincent-Fraenckel a toujours insisté sur l'impératif de l'attention portée à chacun des acteurs pour qu'ils puissent trouver leur place dans la démarche. Cette dernière est en progression constante, caractérisée par l'expérimentation puisque l'on n'applique pas des recettes toutes faites.

Ainsi, la première étape de ma mission a été de réaliser un état des lieux à l'échelle communale, de repérer les structures connues de la Ville de Grenoble (suite au dépôt d'un dossier de demande de subvention) et ayant des activités d'éducation artistique et culturelle (entendues comme des actions de sensibilisation à l'art et la culture proposées sur le temps scolaire). Ce premier état des lieux, classé par discipline artistique et redistribué selon les trois grandes familles de l'EAC décrites par l'Education Nationale⁶⁰, m'a permis de développer une meilleure compréhension de la problématique et de ses enjeux sur le territoire grenoblois. Ensuite, ce travail a été approfondi grâce à la récolte d'informations sur les activités menées directement auprès des structures subventionnées ou accompagnées par la Ville. J'ai élaboré des fiches de renseignements⁶¹ en partant des actions existantes repérées pour permettre une certaine harmonisation des contenus et essayer de coller au maximum à la réalité des actions du terrain. J'ai accompagné les acteurs dans la réponse à ces fiches qui concernaient à la fois l'EAC et l'action culturelle (AC), non seulement pour échanger sur leurs attentes, leurs besoins et leurs difficultés, mais également pour partager avec eux la démarche de la Ville et des acteurs publics, la rendre plus lisible. C'est ainsi que j'ai réalisé environ 25 entretiens avec les acteurs culturels pour compléter ces informations et aborder un volet plus qualitatif que ne permettaient pas forcément les fiches. En parallèle, beaucoup de réunions ont été organisées avec les acteurs publics concernés par cette thématique (Inspection Académique/Education Nationale, DRAC Rhône-Alpes, Ville de Grenoble/Services DAC et

⁶⁰ Education artistique, culture scientifique et technique, éducation à la citoyenneté

⁶¹ cf Annexe 5

DEJ), pour tenter d'harmoniser la démarche, de réfléchir aux objectifs de chacun et parvenir à développer une structuration des actions réalisées, un cadre d'action. Ce dernier pourrait non seulement accompagner les actions proposées par les structures culturelles en leur permettant d'agir de façon complémentaire et de répondre aux besoins des habitants et des enfants, mais il serait également une aide pour les enseignants dans la mise en place de projets d'EAC. Une étape importante a été la réunion du 24 avril 2012 à l'initiative de l'Inspection Académique que j'ai aidé à préparer et qui a réuni pour la première fois les directeurs de l'ensemble des écoles de Grenoble, des représentants des équipements culturels municipaux, de la Ville de Grenoble (DAC et DEJ), et de la DRAC. Il était question d'explicitier et de préciser les activités proposées par les équipements, la démarche des acteurs publics et les formalités administratives à accomplir par les enseignants pour réaliser des projets d'EAC. Cette réunion s'est avérée particulièrement utile et a vocation à être reproduite et améliorée à l'avenir.

Avec l'aide d'Eve Vincent-Fraenckel, j'ai élaboré une méthodologie de travail, et ce stage m'a permis d'effectuer des tâches administratives (préparation des réunions, rédaction de comptes rendus, de notes pour l'élue ou pour d'autres acteurs, de mémos et bilan d'étape, etc.), de mettre au point des outils tout en menant une réflexion en parallèle sur les différents enjeux de ces thématiques. J'ai ainsi essayé de comprendre, d'analyser et de prendre en compte les attentes et besoins de chacun pour une meilleure coordination entre les acteurs y compris entre les services de la Ville, j'ai participé à la réflexion autour de la notion de parcours, j'ai accompagné la valorisation des actions de la Ville en matière d'EAC et d'AC en particulier à travers ses équipements, j'ai essayé de donner plus de visibilité aux financements distribués par les différents acteurs pour les actions de ce type, etc. J'ai également participé à la réflexion autour des projets « Culture en mouvement », impulsés par la Ville de Grenoble depuis 2010 autour du thème de l'art et la ville, avec pour objectifs que les élèves rencontrent des œuvres, soient sensibilisés à la démarche de création par l'intervention d'artistes et à l'histoire des arts par la visite de lieux culturels comme le Musée de Grenoble ou le Magasin. L'année prochaine, pour la 3^{ème} édition, le thème sera la « Ville en Mouvement » et devrait permettre aux élèves d'approcher la question de l'évolution de l'architecture dans la ville et des quartiers pour ensuite s'intéresser plus précisément à la construction de la SMAG. Ces projets sont une forme d'expérimentation mais ils permettent de développer une réflexion plus générale à laquelle j'ai participé, autour de la définition d'un cadre d'action pour l'ensemble des acteurs et de leurs projets touchant l'EAC et plus largement l'AC à partir d'un cahier des

charges. La dernière étape de mon travail qui se prolongera en septembre est la rédaction d'une synthèse et d'un bilan de ces recherches, ces analyses et ces propositions, avec une version interne pour les acteurs publics, et une version ayant vocation à être diffusée aux acteurs culturels. De fait, j'ai l'impression qu'ils ont réellement besoin d'avoir des retours sur les fiches qu'ils ont complétées, les informations qu'ils ont fournies, pour avoir une vision plus globale de ce que les autres proposent et éventuellement s'inscrire en complémentarité ; il s'agit également de mieux comprendre la démarche de la Ville et si possible les objectifs de la politique culturelle en la matière. Par ces missions, à partir d'une connaissance du terrain, des ressources et en collaboration avec de nombreux acteurs, j'ai participé à la réflexion autour de l'élaboration d'une politique d'EAC voire d'AC sur le territoire grenoblois.

Au-delà de ces missions, je me suis investie dans la vie du service sur des activités touchant des thématiques transversales, notamment le programme de soutien des pratiques artistiques en amateur (PPAA) et la réflexion sur le traitement des subventions. J'ai ainsi élaboré une fiche de synthèse sur le dispositif PPAA et participé à une réflexion autour des critères qui le définissent. Pour ce qui est du traitement des subventions, j'ai contribué à la réflexion en rédigeant une petite note faisant un bilan de la répartition des subventions et formulant quelques perspectives d'évolution. Avec l'ensemble du service nous nous sommes posés la question de la transformation des dispositifs, de la modification des critères d'attribution des subventions, ou encore plus largement de la définition des grandes orientations de la politique culturelle de la Ville et de leur lisibilité.

Cette expérience a été particulièrement enrichissante et formatrice, mais un bilan est nécessaire pour prendre du recul.

C) Un stage formateur : évaluation et bilan

Tout d'abord, les missions qui m'ont été confiées pendant ce stage m'ont beaucoup intéressée, elles étaient variées, différentes de ce que j'avais pu faire jusqu'à présent et m'ont permis de découvrir le fonctionnement d'une collectivité, le travail au sein d'une DAC. J'ai d'ailleurs été très surprise car j'avais certains a priori qui se sont avérés erronés comme le fait de travailler loin du terrain. J'ai en effet rencontré au quotidien des représentants de

nombreuses associations/structures ou encore des artistes, sans parler de la collaboration et des échanges avec l'ensemble des acteurs publics impliqués dans ces thématiques. Eve Vincent-Fraenckel m'a particulièrement bien encadrée et accompagnée, puisqu'elle m'a donné beaucoup de conseils, m'a guidée, tout en me laissant prendre certaines libertés et initiatives. Ces missions m'ont permis de travailler en autonomie, tout en étant en lien direct et permanent avec l'ensemble des agents du service qui m'ont beaucoup soutenue. Mon intégration dans cette équipe déjà soudée et très agréable a été aisée et cela a rapidement stimulé mon envie de prolonger cette expérience.

Ce stage m'a permis de développer et/ou d'approfondir un certain nombre de compétences relevant à la fois de l'analyse et de l'opérationnel : la compréhension des attentes des acteurs publics et des professionnels de la culture de terrain, la capacité à mener des entretiens, la capacité à faire des propositions en termes de traduction du travail engagé, la mise au point d'outils, la rédaction de notes, comptes rendus et synthèses d'entretien et le travail en équipe.

En ce qui concerne l'évaluation du travail que j'ai accompli, il est clair que les 6 mois de stage ne m'ont pas permis d'aller au bout des missions qui m'ont été confiées : ces thématiques demandent un travail sur le long terme, puisque les problématiques attenantes sont en évolution constante et les acteurs à coordonner sont très nombreux. Ainsi, l'état des lieux est bien avancé, mais je suis toujours dans l'attente des fiches de certaines structures, et de nombreuses informations concernant l'année en cours, ce qui suppose une mise à jour quasi-annuelle pour correspondre à la réalité des actions développées. Les entretiens ont été très fructueux et ont permis d'approfondir de nombreux points, mais en ce qui concerne le document « bilan et synthèse », il est toujours en cours de rédaction. De fait, j'ai pu rédiger un premier bilan avec quelques chiffres et impressions générales que m'ont laissées les échanges avec les acteurs et la lecture des fiches retournées, mais un travail plus approfondi sur les plans qualitatif et quantitatif sera nécessaire. Ce premier projet comprenant la formulation de propositions d'évolution et de structuration sera à destination des acteurs publics partenaires, mais il s'agira dans un deuxième temps de réfléchir à la forme que pourrait prendre un document « bilan et synthèse » à destination des acteurs culturels ayant participé à la démarche. L'idéal serait de pouvoir formuler et clarifier les orientations des politiques culturelles en la matière et plus largement de repenser en interne le traitement des dossiers de subvention, dans l'optique de favoriser les actions d'EAC et d'AC développées par les

structures. Une autre partie de l'évaluation de mes missions consiste à étudier les avancées de la démarche entre les acteurs publics partenaires. En effet, si les premières réunions entre les acteurs laissaient planer un certain flou quant aux objectifs à atteindre et à la méthodologie à suivre, tout cela s'est petit à petit dessiné. La décision a été prise de clarifier les ressources en passant notamment par un état des lieux dont la forme serait déterminée en fonction des besoins de chacun, de coordonner les démarches entreprises par chacun des acteurs et de penser un cadre d'action global.

Ces démarches sont caractérisées par une forme d'inertie pour différentes raisons, la plupart du temps en lien direct avec la quantité d'acteurs qui sont impliqués dans ces thématiques. Tout d'abord, il est nécessaire mais parfois difficile d'assimiler l'organisation et le fonctionnement de chaque entité publique, notamment pour faire un choix éclairé des interlocuteurs à convoquer en fonction des problématiques traitées. Ainsi, la DRAC est composée de plusieurs pôles, mais il existe une personne référente pour l'EAC (Jacqueline Broll) et une personne référente pour l'action culturelle (Benoît Guillemont). Pour ce qui est de l'Education Nationale, et plus précisément l'IA (Inspection Académique) aujourd'hui DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale), l'organisation est très complexe, en râteau, il n'y a pas systématiquement de hiérarchie entre les acteurs et beaucoup travaillent avec une grande autonomie même s'ils ont des supérieurs (par exemple les conseillères pédagogiques). Cela a pour conséquence un manque de lisibilité de ce système et donc une difficulté pour intégrer l'ensemble des acteurs à la démarche au moment opportun. Par ailleurs, il faut comprendre et prendre en compte les besoins et les attentes de chacun des acteurs qui peuvent être très différents. Il existe des notions d'échelle par exemple entre la DRAC, qui a une vision plus globale des territoires de la région et qui souhaite trouver un équilibre, plus de cohésion entre ces espaces, et la Ville, qui a une vision plus restreinte et s'attache à penser les territoires grenoblois mais également ses quartiers à plus petite échelle. De plus, l'Education Nationale a à cœur d'intégrer les projets dans les programmes scolaires, tandis que la Culture se préoccupe plutôt du côté artistique et de la qualité des interventions, chacun ayant un vocabulaire et un calendrier différents. Enfin, il est parfois difficile de trouver un équilibre entre une volonté de généralisation de l'EAC et la priorisation nécessaire des actions en direction des zones sensibles quand les moyens sont restreints. Il est difficile de répondre aux objectifs de chacun, donc difficile de modéliser et de passer de projets singuliers à un cadre plus global. L'inertie est également due à l'ancrage

dans les mentalités et sur le territoire de logiques qui sont à l'œuvre depuis des années. Il faut laisser du temps à l'expérimentation, aux évolutions pour construire une démarche cohérente et partenariale. Autres difficultés, le manque de communication entre les acteurs et le manque de moyens humains et financiers comme dans beaucoup d'autres secteurs. Enfin, de façon plus générale pour l'ensemble des activités du service, les démarches administratives prennent du temps avant de parvenir aux décisions finales qui relèvent des élus. Il y a une hiérarchie à respecter, certaines actions sont très codifiées car elles découlent du rapport entre les acteurs et peuvent conduire à une forme de lenteur. Par exemple, les notes, mémos ou comptes rendus sont structurés de manière différente selon les destinataires, chaque terme a son importance et doit être employé de manière réfléchie, certains documents doivent être enregistrés, d'autres archivés, etc.

Ce stage m'a vraiment permis de comprendre le fonctionnement d'une collectivité territoriale, la vie d'un service tel que la DAC et les activités qui en découlent. J'ai désormais envie de prolonger cette expérience, de continuer à travailler dans le service public dont les missions ont, je pense, beaucoup de sens en particulier dans nos sociétés modernes. Je passerai donc le concours d'attaché territorial en novembre prochain et j'ai accepté un remplacement sur le poste « Publics et territoires : valorisation des politiques sectorielles », pour une durée de 6 mois. Ce premier emploi me permettra de prolonger et d'approfondir les missions dont j'ai été investie durant mon stage et de réfléchir à des problématiques transversales au sein d'une structure, d'un environnement et d'un territoire que je connais bien dorénavant.

Les missions de ce stage sont au cœur d'une problématique sur laquelle j'ai travaillé au quotidien et qu'il me semble important d'approfondir : les enjeux de la structuration d'une politique d'EAC sur le territoire grenoblois.

Troisième partie : Les enjeux de la structuration d'une politique d'EAC sur le territoire grenoblois

Différents points peuvent nous aider à répondre à cette problématique, que ce soit les raisons d'un besoin de politique en la matière, les enjeux de l'élaboration de partenariats entre les acteurs, ou encore l'analyse de la démarche grenobloise.

D) Passer de la juxtaposition de dispositifs à la construction d'une politique

La mauvaise coordination entre les nombreuses actions engendre un manque de cohérence, d'où la nécessité d'aller vers la structuration de politiques en matière d'EAC, à un niveau national puis local.

A) Le contexte national

De nombreux paradoxes accompagnent les évolutions en matière d'EAC à l'échelle nationale, le premier étant l'affirmation permanente et renouvelée de l'EAC comme une priorité, alors que le temps et les moyens consacrés à ces actions sont en diminution, ou du moins oscillent entre des améliorations et des régressions. J-G Carasso dénonce en ce sens « *l'effondrement des formations (initiales et continues) des enseignants, et le démantèlement des lieux de ressources* »⁶² (avec l'exemple du CNDP qui est en voie de disparition), sans oublier la disparition des classes à PAC suite à l'arrêt du financement de la part de l'Education Nationale. Même l'histoire des arts qui a été mise en place dans les écoles primaires et jusqu'aux lycées pour généraliser la sensibilisation des élèves correspond en fait à une « *conception très académique du savoir préalable* »⁶³, qui a tendance à oublier la pratique, l'expression personnelle des jeunes. Marie-Christine Bordeaux dénonce ainsi une « *faiblesse fréquente des politiques publiques : le manque de continuité à la fois dans le temps (par rapport à la scolarité de l'enfant) et dans l'espace (cloisonnement des responsabilités*

⁶² ROBERT, Catherine. Entretien avec Jean-Gabriel Carasso, « L'éducation artistique et culturelle : un combat à poursuivre ! » Journal *La Terrasse*, « Spécial Avignon », Juillet 2009.

⁶³ C. ROBERT, op. cit.

institutionnelles) »⁶⁴. Il existe un réel décalage entre l'intention politique et les actions qui sont effectivement mises en place sur le terrain ; on assiste plus souvent à une juxtaposition de dispositifs qu'à une réelle politique. Une autre conséquence du manque de cohérence de la démarche est la fragilisation de l'emploi culturel avec la multiplication des interventions des artistes et donc des intervenants, ce qui entraîne une précarisation de ces emplois. Cette difficulté traduit le besoin d'une réflexion de fond sur les conditions d'emploi des artistes et leur statut. Ces difficultés, paradoxes et réussites relatives montrent qu'il est temps d'élaborer une politique en matière d'EAC structurée, cohérente et sur le long terme.

Depuis quelques années, avec la volonté de promouvoir la généralisation de l'EAC pour tous les enfants, différentes mesures vont dans le sens d'une telle construction. Ainsi, une circulaire parue au Bulletin Officiel du 8 mai 2008 prévoit de « *faire de l'établissement scolaire l'un des pivots essentiels de la politique culturelle conduite par le gouvernement* »⁶⁵, en rendant obligatoire l'inscription d'un volet culturel dans les projets d'école ou d'établissement. Le projet artistique de l'établissement peut dès lors devenir le cadre, la clé de voûte de l'EAC, assurer sa cohérence et sa continuité. Par ailleurs, un communiqué de presse du président de la République datant de 2005 explique que « *l'attribution de subventions de fonctionnement aux établissements culturels sera subordonnée à la production d'une action éducative* »⁶⁶. Cette mission d'EAC sera donc inscrite dans les contrats de performance des établissements publics nationaux et dans les cahiers des charges des structures recevant des subventions publiques. Ces deux types d'obligation pour les établissements scolaires et pour les structures culturelles convergent vers une généralisation de l'EAC, en la structurant comme une véritable politique publique. L'objectif est de passer d'actions volontaires à une mission prioritaire pour garantir à chaque élève de l'ensemble des cycles de formation l'accès à l'EAC. Différentes axes d'action sont mis en avant pour structurer une telle politique comme : l'inscription de l'histoire des arts dans tous les enseignements de la maternelle à l'université, la prise en compte des enjeux de l'EAC dans la formation des enseignants, le renforcement des dispositifs ou projets qui permettent une articulation entre pratique et formation théorique, la mise en place de partenariats entre les établissements scolaires et les

⁶⁴ POIRIER, Philippe et RIZZARDO, René (dir). *Une ambition partagée ? La coopération entre le ministère de la culture et les collectivités territoriales (1959-2005)*. Collection du Comité d'histoire du MCC, Paris, 2009.

⁶⁵ Circulaire n°2008-059 du 29-4-2008 relative à l'éducation artistique et culturelle (enseignements élémentaire et secondaire) : développement de l'éducation artistique et culturelle. Bulletin officiel n°19 du 8 mai 2008.

⁶⁶ Communiqué de presse de la Présidence de la République publié à l'issue du conseil des ministres du 3 janvier 2005

structures culturelles, ou encore la mise en place de référents culture dans les lycées pour assurer le suivi et la mise en œuvre du volet culturel.

La mise en place d'une politique d'EAC apparaît comme indispensable et semble être en cours de structuration au niveau national. D'ailleurs, la réflexion en cours sur les rythmes scolaires des enfants portée par Vincent Peillon avec un éventuel retour à la semaine de cinq jours doit être prise en compte dans la construction d'une telle politique. Elle apparaît comme fondamentale à l'heure où l'éducation est une priorité nationale. Cette réforme aurait pour conséquence de laisser plus de temps pour des activités artistiques et culturelles et donc de rendre nécessaire l'organisation de ce temps avec les structures culturelles et socioculturelles, de penser l'EAC sur l'ensemble des temps de l'enfant. Elle devrait avoir des incidences importantes sur les actions des CT et leur démarche de structuration.

Au-delà de l'action de l'Etat, la mise en œuvre effective de l'EAC sur le territoire suppose l'élaboration de politiques territoriales concertées.

B) Le contexte local

A Grenoble, les structures culturelles développent de nombreuses propositions culturelles, y compris des actions d'EAC⁶⁷. Par exemple, le Musée de Grenoble propose des parcours et des visites des expositions gratuites, la MC2 des rencontres avec les artistes et des visites de la structure, la Régie 2C des ateliers de pratique artistique et des concerts pédagogiques et l'Espace 600 des ateliers de pratiques théâtrale et des projets autour du concept d'école du spectateur. L'offre est foisonnante mais dispersée, elle a donc peu de visibilité, en particulier pour les enseignants ou les professionnels de l'éducation, ce qui va à l'encontre d'une généralisation de l'EAC. Les acteurs culturels font des propositions, et le lien avec les écoles se fait soit par les conseillères pédagogiques comme Eve Feugier qui ont repéré certaines structures, soit par des enseignants volontaires et/ou qui ont une sensibilité artistique et culturelle et donc une bonne connaissance du paysage culturel grenoblois. Dans l'ensemble, les projets d'EAC se montent plutôt sous la forme d'une action, d'un projet ponctuel et rarement dans le cadre d'une réflexion à long terme sur l'ensemble de la scolarité

⁶⁷ J'ai recensé environ 112 structures et associations actives en matière d'EAC lors de mon stage

des enfants. Cette logique peut être définie comme de la consommation artistique et culturelle, et fait perdre de la profondeur et du sens aux activités développées.

Jacqueline Broll explique ainsi qu'il y a des collaborations mais qu'elles ne sont pas affichées, « *les actions ne sont pas portées comme une politique mais plutôt comme un travail entre acteurs culturels* »⁶⁸. Le fait de ne pas systématiquement associer les institutions, les acteurs publics à ces démarches entraîne un manque de communication entre les acteurs culturels et publics et donc une mauvaise connaissance des actions. Il semble dès lors difficile d'élaborer une stratégie cohérente sur le territoire, d'avoir une vision globale. En effet, on s'aperçoit par exemple, grâce à l'application « Culture 38 » de la DSDEN Isère qui recense les actions d'EAC réalisées par les écoles, que l'éducation artistique écrase l'éducation scientifique et citoyenne quelles que soient les circonscriptions. Sans un pilotage des acteurs publics, il n'existe pas d'équilibre entre les différents domaines de l'éducation artistique et culturelle, les élèves ont tendance à toujours avoir accès aux mêmes types de projets. Par ailleurs, beaucoup d'actions sont effectuées en direction des écoles des quartiers prioritaires/sensibles, notamment des secteurs 5 et 6. Ainsi ces territoires sont en passe de devenir de vrais pôles culturels avec notamment le développement de nombreuses classes à horaires aménagés. Pour citer quelques exemples, l'école Léon Jouhaux a des classes CHAM (horaires aménagés musique), Racine a des classes théâtre et Grand Châtelet des classes cinéma/audiovisuel. Ces initiatives étaient à la base subventionnées dans le cadre du CUCS mais sont aujourd'hui en train de passer dans le droit commun. Les objectifs de tels aménagements sont nombreux : faire diminuer l'absentéisme, favoriser la mixité sociale, pacifier les établissements, ou encore donner du sens à l'apprentissage, passer par de nouvelles méthodes pour que les enfants reprennent confiance en l'école et en leurs capacités. Les résultats sont dans l'ensemble très positifs, mais la concentration de ces types d'initiatives ainsi que beaucoup d'autres actions d'EAC dans les zones sensibles pose la question de l'égalité et de l'équité entre les territoires. En effet, si certains quartiers sont inscrits dans les priorités des politiques publiques, il faut tout de même veiller un maximum à ce que l'ensemble des territoires puisse bénéficier d'activités d'EAC. La question sous-jacente est bien sûr celle des moyens et les budgets contraints amènent souvent à prioriser les actions en direction des plus démunis, mais il est important que les acteurs publics aient connaissance de la répartition des activités sur le territoire de manière à favoriser au mieux une égalité, un

⁶⁸ Entretien avec Jacqueline Broll

équilibre entre les territoires. Les structures culturelles n'ont généralement pas de stratégie territoriale, mais si c'est le cas, elles favorisent le plus souvent les écoles des quartiers défavorisés, en partie car les subventions pour de telles actions sont plus faciles à obtenir (que ce soit au niveau de la Ville dans le cadre des dispositifs de la DEJ par exemple, de la Métro ou même du secteur privé, avec des financements provenant de fondations qui font des appels à projets spécifiques).

Afin d'élaborer une politique d'EAC à l'échelle du territoire grenoblois, il convient de se demander qui fait quoi, comment, sur quel territoire et pour quel public en priorité. Et pour être pertinente, une telle politique doit partir d'un inventaire de ce qui est développé sur le territoire, des ressources du terrain, et prendre en compte les attentes et les besoins de l'ensemble des acteurs pour créer des partenariats efficaces et judicieux. L'objectif est de passer d'une logique de guichet à la construction de projets, de donner un sens à l'action par rapport à des publics et des territoires.

II) Le partenariat comme concept au cœur du projet de structuration

Le partenariat est à la base même de la construction de politiques territoriales, mais il suppose une définition et délimitation des rôles de chacun et peut être formalisé de différentes façons.

A) Des rôles à définir et des partenariats à réaliser

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'EAC sur le territoire, de nombreux acteurs collaborent en permanence, mais ils ont des objectifs et des compétences parfois très différents. L'EAC apparaît en effet comme une responsabilité collective et il est nécessaire de favoriser une reconnaissance des spécificités professionnelles et des champs de compétences de chacun. « *La territorialisation de l'éducation artistique entraîne la différenciation des acteurs et du degré d'implication dans les projets d'éducation culturelle* »⁶⁹. En ce qui concerne les acteurs impliqués dans ces projets, on distingue tout d'abord ceux du monde éducatif et ceux du monde culturel avec le binôme de base enseignant/artiste. Il est d'ailleurs

⁶⁹ France- Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Actes du séminaire national (janvier 2007) : *Éducation artistique et culturelle*. Septembre 2007. [On-Line]. Available from internet : <eduscol.education.fr/forensactes>

très important de définir le rôle et les compétences de chacun, notamment lorsqu'un artiste intervient en classe car l'enseignant a parfois du mal à trouver sa place. Ces projets conduisent l'artiste à entrer dans la pédagogie pour évoquer son métier de professionnel de la culture et l'acte de création. L'enseignant doit toutefois rester investi dans le projet et surtout auprès de sa classe, il est le responsable de l'organisation du temps et des programmes scolaires. Ces interventions en classe posent souvent la question du rôle et du statut de l'artiste (cf les dumistes, musiciens intervenants en classe et ayant une formation spécifique) ; il pourrait être intéressant d'envisager un autre échelon d'intervenants qui seraient des médiateurs entre les enseignants et les artistes. Plus généralement, de nombreux acteurs du monde éducatif participent à des projets d'EAC comme les professeurs, les documentalistes, les chefs d'établissements et leurs adjoints, les professeurs relais entre une structure culturelle et un établissement scolaire, mais également les agents de l'Education Nationale, des DSDEN (conseillers pédagogiques, équipes de circonscription, corps d'inspection, etc). Parmi les objectifs qui peuvent être mis en avant par ces acteurs, la continuité éducative est primordiale, les projets d'EAC doivent être cohérents avec les projets d'écoles, et les actions doivent s'inscrire dans le cadre des programmes scolaires. Du côté du monde culturel, beaucoup de structures et équipements participent à des actions d'EAC, mais aussi des artistes, des associations culturelles et socioculturelles qui travaillent souvent en réseau, dont certains émanent de la société civile (cf ANRAT). Ils mettent en avant l'acte de création, le métier de professionnels de la culture, la généralisation de l'accès à la culture ou encore la sensibilisation par des pratiques artistiques. Au niveau des acteurs publics, l'Etat conserve un rôle de « *lien, de péréquation, de veille par rapport aux inégalités territoriales* »⁷⁰, et il passe souvent par un pilotage auprès de ses services déconcentrés : DRAC pour le volet culturel et Rectorats pour le volet éducation. Pour prendre l'exemple des DRAC, leurs compétences sont « *l'expertise et le conseil pour les projets présentés, en particulier sur la qualité et le professionnalisme des artistes et gens du métier ; l'accompagnement en termes de formation et d'outils; le pilotage partenarial (par académie et par département) permettant une meilleure lisibilité des différentes actions, l'élaboration d'objectifs partagés, la mutualisation des moyens humains et financiers* »⁷¹. Les collectivités territoriales (CT) ont un rôle de plus en plus important à jouer en matière de développement de l'EAC : « *animateurs de territoire ;*

⁷⁰ Entretien avec Jacqueline Broll

⁷¹ DRAC Rhône-Alpes. *Le pays d'à côté, éducation artistique et culturelle en Rhône-Alpes*. Editions La passe du vent, 2006.

elles sont en position d'organiser, de coordonner, de dégager au profit de la vie quotidienne du citoyen, des continuités et des cohérences entre les différentes composantes de la vie locale » ; elle sont une « interface entre la vie culturelle, la vie sociale et la vie scolaire » et « permettent le décroisement entre les institutions culturelles, les établissements d'enseignement spécialisé et les établissements scolaires »⁷². De fait, la loi a transféré petit à petit des compétences aux CT concernant la gestion des équipements scolaires et notamment le bâti⁷³, puis la gestion du personnel TOS (techniciens, ouvriers et de services) en 2004. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a clarifié les responsabilités des collectivités et de l'Etat dans le domaine des enseignements artistiques. Elle affirme la possibilité de conclure avec l'Etat des « conventions en vue de développer des activités communes dans le domaine éducatif et culturel et créer, ou gérer ensemble, les moyens et services nécessaires à ces activités » (article L.216–11). L'implication de l'ensemble de ces échelons est très volontaire et la plupart du temps en avance par rapport à l'état du droit en la matière. Leur travail à des échelles différentes (y compris celle de l'intercommunalité) permet de favoriser la cohérence et la continuité de l'EAC sur le territoire, d'assurer un maillage de proximité des équipements culturels, et de développer des territoires de projet. Par leur connaissance des territoires et de leurs populations, les CT ont un rôle de pivot et certaines risquent de devenir chefs de file pour cette problématique. D'autres acteurs sont impliqués dans ces projets comme la DAAC (dimension d'aménagement du territoire, mise en réseau et stratégie de cohérence partenariale), les Pôles de Ressources pour l'EAC (PREAC qui font suite aux Pôles Nationaux de Ressources), le travailleurs sociaux voire même certains organismes privés. Cette quantité énorme d'acteurs suppose de renforcer la communication, un partage des ambitions, un investissement de chacun et la conscience des influences réciproques et des interactions pour dépasser les tensions. La formation des acteurs est un axe à développer pour permettre à chacun d'avoir conscience de ses compétences et de celles des autres.

La construction de projets d'EAC et plus largement la structuration de politiques autour de cette thématique supposent la construction de partenariats entre les acteurs principaux. Jean-Claude Lallias explique ainsi que « *le partenariat, c'est quand chacun*

⁷² Rapport : l'Education aux arts et à la culture (présenté par des inspecteurs généraux aux ministres de la Culture et de l'Education nationale), janvier 2003.

⁷³ Ecoles pour les communes, collèges pour les départements et lycées pour les régions

travaille aux objectifs de l'autre »⁷⁴ ; il faut que chacun trouve sa place, partage ses compétences de manière à travailler de façon complémentaire sur le territoire. L'EAC est d'ailleurs souvent perçue comme « *un levier pertinent d'une politique territoriale en raison de sa forte légitimité et de sa nature transversale* »⁷⁵ et peut être la base de la construction d'un partenariat, favorisant une synergie entre les acteurs. Différents niveaux de partenariats peuvent être évoqués : interministériel (Ministères Culture/EN/Jeunesse/Agriculture ainsi que leurs déclinaisons territoriales : Rectorat, Académies, DRAC, DRAF, etc.), intercollectivités (État et CT), interétablissements (établissements scolaires et culturels pour une mise en œuvre opérationnelle) et interprofessionnels (par exemple enseignants et artistes pour un travail ponctuel)⁷⁶. Lorsque des dispositifs sont montés, différents types de partenariats⁷⁷ peuvent aussi être définis : le partenariat « instituant » (qui légitime la place de chacun dans le dispositif), le partenariat « organisationnel » (pour la mise en place logistique) et le partenariat « interindividuel » qui se passe dans la relation entre deux individus. Quels que soient les types de partenariats et sachant qu'ils se superposent, en particulier lors de la construction de politiques et projets territoriaux, il faut veiller au respect de certaines modalités : formulation commune des objectifs, définition d'étapes et du rôle de chacun et évaluation.

La coordination de l'ensemble des acteurs sur le territoire pour promouvoir un « *service public partagé* »⁷⁸ (éducatif et culturel), et donc une politique d'EAC, suppose non seulement la définition des rôles de chacun et la mise en place de différents types de partenariats, mais également des formalisations plus structurées de ces collaborations.

B) Les formalisations des partenariats

L'élaboration de politiques se traduit la plupart du temps par la mise en place de dispositifs sur le territoire. L'action territoriale suppose souvent la définition d'un cadre contractuel, dont les formes peuvent être très variées et qui participe notamment à l'aménagement du territoire, l'organisation de ses ressources, et la formation des acteurs. Pour

⁷⁴ Association Nationale des directeurs de l'éducation des villes (ANDEV). Actes du colloque op. cit.

⁷⁵ Entretien avec Jacqueline Broll

⁷⁶ J-P. SAEZ op. cit.

⁷⁷ Observatoire des politiques culturelles (pilote). Etude : *L'invention d'un cadre local de coopération pour l'éducation artistique et culturelle*. Evaluation des parcours culturels de la Ville d'Annecy. OPC, Novembre 2005.

⁷⁸ F. ENEL op. cit.

que les partenariats permettent la mise en place de projets de qualité, il semble important de formaliser dans une convention les objectifs et engagements de chacun des partenaires. Ainsi, il pourrait être pertinent de partir d'un diagnostic, pour ensuite définir des objectifs, une méthodologie et enfin l'évaluation. Ces contractualisations peuvent ensuite prendre différentes formes et être élaborées aux niveaux national et local. A l'échelle locale et en ce qui concerne l'EAC, des sites expérimentaux ont été mis en place à partir de 1994, mais d'autres formes ont petit à petit remplacé ces initiatives. Plus largement, des plans ou conventions de développement culturel sont régulièrement mis en place (exemples : avec le Conseil Général de l'Ain ou la communauté d'agglomération d'Annecy), ainsi que des conventions d'objectifs co-signées par des structures culturelles et des CT. Ces textes évoquent de nombreuses dimensions mais ont très souvent un volet EAC. Certains contrats et plans locaux sont en revanche entièrement dédiés à l'EAC (PLEA). Ils sont le plus souvent « *conclus entre une commune et la DRAC, pour une action plus systématique dans les établissements scolaires, mobilisant les structures culturelles de proximité* »⁷⁹. Les PLEA prennent souvent appui sur des dispositifs de coopération existants entre les structures culturelles et éducatives. Pour citer un exemple, un PLEA a été créé avec la DRAC Rhône-Alpes et la CAPI (Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère) et permet d'encadrer et d'accompagner tous les projets d'EAC mis en place sur ce territoire. Autre exemple, une convention pour l'EAC a été signée entre le CG de l'Ardèche, la DRAC et l'IA de l'Ardèche pour définir un cadre d'action commun sur cette thématique ; les acteurs ont choisi de se donner notamment comme objectif l'éducation à l'image, au patrimoine et au spectacle vivant. Le concept de pôle territorial d'EAC est également développé et encadre la collaboration entre des établissements scolaires, des structures culturelles subventionnées et des CT sur un territoire, en lien direct avec la mise en œuvre du volet culturel des projets d'établissement. Une convention a été signée entre les villes de Fontaine et de Seyssinet concernant le développement d'un projet territorial d'EAC, malgré le fait que ces mairies soient de bords politiques très différents, ce qui montre bien que l'EAC est un axe pertinent pour développer les partenariats entre les acteurs du territoire. Certaines villes (notamment Toulouse et Annecy) développent le concept de parcours comme outil pour une politique d'EAC sur le territoire. A Toulouse, les parcours sont gratuits, prédéfinis à l'avance avec les structures culturelles et regroupés dans un catalogue pour être ensuite choisis par les établissements scolaires. A Annecy, ces parcours correspondent à des outils privilégiés du

⁷⁹ Site de la DRAC Rhône-Alpes : <http://www.culture.gouv.fr/rhone-alpes/service/drac.htm>

PLEA, ils définissent un « *cadre local de coopération pour une éducation artistique durable* »⁸⁰. Les partenariats entre les acteurs sont structurés, les compétences et rôles de chacun sont reconnus, définis, et les contenus des parcours sont co-construits⁸¹. Sous une forme plus souple, de nombreux jumelages existent entre des structures culturelles et des établissements scolaires, pour développer des projets artistiques et culturels sur le long terme et notamment des ateliers de pratique, des rencontres, des visites, voire des parcours. Des chartes thématiques sont également développées autour de la musique, du patrimoine et de la danse, pour des actions beaucoup plus ciblées sur un domaine artistique. Il est intéressant de noter que ces contractualisations sont souvent réalisées en lien direct avec des plans ou contrats éducatifs locaux (PEL/CEL) qui concernent surtout des zones d'éducation prioritaires ou des zones rurales désertifiées. Ces plans visent à fédérer l'ensemble des initiatives des acteurs locaux dans le domaine de l'éducation, à mettre en cohérence et rééquilibrer l'offre éducative sur le territoire. Une dimension artistique est très souvent intégrée dans ces PEL. Enfin, même si les enseignements artistiques spécialisés ne sont pas vraiment considérés comme de l'EAC, ils participent à la formation artistique et culturelle des enfants. Il est donc nécessaire de souligner le développement obligatoire des schémas territoriaux d'enseignements artistiques suite à la loi du 13 août 2004. Ces schémas redéfinissent les compétences des différents échelons de CT en la matière et participent ainsi à la structuration des politiques sur le territoire. Les schémas départementaux par exemple « *ont pour vocation d'établir, à partir d'une concertation avec les communes concertées, des mesures concourant à la mise en œuvre d'une politique d'aménagement culturel du territoire en faveur des enseignements artistiques spécialisés en musique, danse et art dramatique* »⁸². Les objectifs sont notamment de réduire les inégalités d'accès et de renforcer la diversité de l'offre. Les compétences sont réparties entre les communes ou leurs groupements qui « *organisent et financent les missions d'enseignement initial* », les départements qui « *doivent adopter des schémas de développement des enseignements artistiques et participer au financement des établissements* », et les régions qui « *doivent organiser et financer le cycle d'enseignement professionnel initial et le diplôme national qui le sanctionne* »⁸³.

⁸⁰ OPC, Etude : *L'invention d'un cadre local de coopération pour l'éducation artistique et culturelle*. op. cit.

⁸¹ cf Annexe 6

⁸² MOULINIER, Pierre. Dossier : « Compétences et modes d'action de l'Etat et des CT en matière culturelle ». OPC, été 2005

⁸³ SYTNIK Y., TASSY H. et COLIN J-M. « Décentralisation culturelle ». *L'observatoire* n°29, Hiver 2006.

Après ce tour d'horizon général des acteurs et de leurs contractualisations en matière d'EAC, il est temps d'analyser l'expérience grenobloise, qui va vers la structuration d'une politique d'EAC.

III) Grenoble : une expérimentation en matière de construction d'une politique d'EAC

Depuis des années et de façon plus intensive depuis quelques mois, la Ville de Grenoble réfléchit avec l'ensemble de ses partenaires à la thématique de l'EAC et aux possibilités de sa structuration sur le territoire. Les acteurs publics ont ainsi développé un certain nombre d'initiatives et de projets, ils se sont petit à petit organisés et des projets de modélisation sont nés.

A) Les premières initiatives des acteurs publics

Depuis quelques années et avant d'être en arrêt maladie, la titulaire du poste « Publics et territoires » a entamé la réflexion autour de l'EAC avec l'aide d'une stagiaire. J'ai ainsi retrouvé des débuts d'inventaires des actions menées sur le territoire en la matière, des notes sur des concepts tels que celui de parcours et des tentatives de définition. De plus, depuis qu'Eve Vincent-Fraenckel fait l'intérim sur ces questions, de nombreuses réunions ont été organisées avec les acteurs publics pour réfléchir aux perspectives de travail en commun. Il semble que certaines expérimentations ont été mises en place mais sans vraiment réussir à définir des objectifs communs et une méthodologie jusqu'à ce début d'année 2012.

De nombreux projets plus ou moins ponctuels ont ainsi été réalisés ou soutenus par les acteurs publics depuis quelques années. L'éducation à l'image est un axe assez privilégié sur le territoire grenoblois et la DAC organise régulièrement des concertations entre les acteurs du secteur cinéma/audiovisuel. La dernière en date avait justement pour thème de réflexion et d'échanges l'EAC dans ce domaine. Certains projets sont mis en œuvre par ces acteurs, notamment le projet « Journal Tout en Image » au Collège Vercors et à l'école Grand Châtelet, pour initier les enfants aux techniques de l'audiovisuel et du cinéma, tout en développant leurs connaissances plus théoriques en la matière et en leur faisant découvrir les métiers de ce secteur. Ce projet est réalisé grâce à la collaboration du Centre Audiovisuel, des

acteurs publics dont la Ville, de structures socioculturelles et bien sûr des enseignants et directeurs des établissements scolaires participants. Si ce projet est développé sur le long terme car ces établissements scolaires ont des classes à thématique cinéma/audiovisuel, d'autres projets plus ponctuels sont réalisés par les structures de ce domaine artistique. De nombreuses collaborations existent entre ces acteurs, mais il reste encore du chemin à parcourir pour établir des partenariats structurés en matière d'éducation à l'image. Autres exemples mais cette fois-ci à l'initiative des services de la Ville de Grenoble, le dispositif éco-école (label national) qui est mis en place avec un budget de 1,5 millions d'euros sur 4 écoles. Avec la collaboration du Muséum, du CCSTI et de la Maison des Collines, l'objectif est d'élaborer un diagnostic pour chaque école afin de construire des projets en fonction des besoins et spécificités du territoire, des élèves et des enseignants avec l'aide d'un organisme structurant et d'un groupe de suivi. Ce dispositif a vocation à être élargi à d'autres écoles. Dans la même idée, la DEJ met en place des classes de nature pour proposer des parcours en collaboration avec le Muséum et la Maison des Collines avec un budget global de 450 000 euros. En ce qui concerne la DAC, les équipements municipaux sont très actifs en matière d'EAC et proposent un grand nombre de rencontres, d'ateliers de pratique et de parcours pour les élèves. Le CRR par exemple intervient pour sensibiliser 6 934 élèves d'écoles élémentaires à la musique. En termes de formation des enseignants pour 2010-2011, le Musée de Grenoble a organisé des « mercredis au Musée » pour 230 enseignants. Un autre projet évoqué plus haut, Culture en Mouvement, est réalisé grâce à la collaboration entre la Ville (DEJ et DAC), la DRAC et la DSDEN de l'Isère. La troisième édition va avoir lieu cette année, et les bilans des années précédentes sont très positifs, d'autant plus qu'ils favorisent les partenariats des acteurs publics et de certaines structures éducatives et culturelles dans le cadre de l'EAC.

Il existe également des tentatives de structuration plus générales des actions, avec notamment le Projet Educatif Grenoblois qui vise à réduire les inégalités face à l'éducation, avec la collaboration de l'ensemble des acteurs du territoire (publics, sociaux, sportifs, culturels, etc). Il possède un volet EAC car ces activités sont perçues comme favorisant l'épanouissement et la sociabilité des enfants et des jeunes. Un autre cadre général est défini par la DSDEN par l'intermédiaire de l'application « Culture 38 » qui recense les actions et projets d'EAC des établissements scolaires. Trois types d'action sont proposés : celles de type 1 qui engagent des partenaires locaux pour des projets de territoire, celles de type 2 qui sont

des actions départementales coordonnées par les conseillers pédagogiques artistiques spécialisés, et celles de type 3 qui s'inscrivent dans des dispositifs plus larges, souvent nationaux.

Il apparaît clairement que les acteurs publics accompagnent et sont même à l'origine de nombreuses initiatives en matière d'EAC ; ils s'engagent désormais vers des formes de structuration en la matière. Mais pour parvenir à une forme de modélisation plus globale, il faut définir les compétences et rôles de chacun des acteurs.

B) Les acteurs partenaires

Beaucoup d'acteurs participent au développement d'actions d'EAC ; pour aller vers une modélisation, la structuration d'une politique, il semble nécessaire de partir d'un état des lieux de ce qui est fait, des attentes et des besoins des acteurs du territoire. Il serait judicieux de réaliser un diagnostic pour basculer d'une logique de programmes qui proviennent d'en haut, à une logique qui provient des ressources. Ainsi les structures développent des actions ponctuelles, mais il existe également des réseaux d'acteurs culturels, plus ou moins formalisés, qui réfléchissent à ces thématiques et aux possibilités de travail en commun. Par exemple, le Groupe des 20 qui va au-delà de Grenoble et regroupe différentes structures labellisées comme La Rampe, l'Hexagone ou l'Heure Bleue échange sur l'EAC ; M-C Cuffolo du Tricycle évoque quant à elle le projet de regrouper les médiateurs culturels des petites structures du territoire pour envisager des collaborations. Clément Bodeur-Crémieux souligne à juste titre⁸⁴ que les acteurs sont très nombreux et que pour élaborer un cadre d'action, sans oublier les acteurs essentiels, il faut parvenir à restreindre les participants pour faciliter les collaborations. Il est ainsi possible de distinguer les partenaires qui participent à la réflexion générale sur la structuration d'une politique et qui sont publics pour la plupart, et les partenaires pour la mise en œuvre qui sont plutôt les structures culturelles et éducatives. S'il est nécessaire de partir des propositions existantes pour associer la réalité du terrain au projet, il faut que ces acteurs aient bien conscience de leur rôle et de celui de leurs partenaires. Cet enjeu est particulièrement valable pour les artistes, les structures culturelles et les enseignants

⁸⁴ Dans le cadre de notre entretien

via les établissements scolaires. Ainsi, pour prendre l'exemple de l'artiste qui intervient en classe, il cherche à partager ses connaissances, ses techniques et sa démarche, à faire connaître son métier, mais il faut faire attention, « *le côté pédagogue ne doit pas annihiler le côté créateur* »⁸⁵. En effet, à trop vouloir faire de la pédagogie auprès des enfants, certains artistes arrêtent de créer ou de faire des représentations et risquent de perdre leur légitimité à intervenir dans les classes. La formation est au cœur de ces enjeux et chaque acteur doit trouver le savant dosage entre ses différentes compétences pour ensuite collaborer avec les autres. Les partenariats reposent également sur la communication, l'échange et la confiance entre les acteurs selon Jacqueline Broll.

En ce qui concerne la structuration d'une politique d'EAC et donc le rôle des acteurs publics, la DRAC mène avant tout un travail de structuration des territoires. En tant que représentante de l'Etat, elle veille aux partenariats entre les acteurs et favorise la cohérence et la cohésion entre les territoires. L'Education Nationale, souvent par l'intermédiaire des DSDEN, participe au pilotage des actions, veille au lien entre les actions d'EAC, les programmes scolaires et les projets d'école, à l'accompagnement et à la formation des enseignants. Pour citer l'exemple des conseillers pédagogiques, ils participent à la mise en relation des structures culturelles/artistes et des établissements scolaires et donc impulsent et renforcent les partenariats, fédèrent les initiatives ou encore participent à la conception et à la mise en œuvre des projets d'école. Tous ces acteurs travaillent beaucoup en lien avec les collectivités territoriales et notamment les services de la Ville de Grenoble (surtout la DAC et la DEJ) qui ont une très bonne connaissance du territoire et de ses besoins. Ces derniers participent à la définition et la mise en place de l'EAC, et par la même à la réflexion autour de l'élaboration d'un cadre d'action plus général. A l'heure des contraintes budgétaires, les participations financières de chacun des acteurs sont évoquées. Il semble alors nécessaire de coordonner les actions et les efforts, pour non seulement parvenir à réduire les financements lorsque cela est possible, mais également donner plus de cohérence aux collaborations.

Tout au long de mon stage, j'ai pu rencontrer et échanger avec l'ensemble de ces acteurs, étudier leur participation, leurs attentes et leurs besoins. Je me suis investie pleinement dans cette démarche de réflexion, d'état des lieux et j'ai contribué activement aux propositions concernant la structuration d'une politique en matière d'EAC.

⁸⁵ Entretien avec Jacqueline Broll

C) Les projets de modélisation

La démarche conduisant à des projets de modélisation a réellement commencé début 2012, suite à la réunion du 5 janvier réunissant les partenaires publics à l'Hôtel de Ville de Grenoble qui a permis de dégager des objectifs et une méthodologie de travail. C'est dans ce contexte que se sont inscrites mes missions de stage, que j'ai réalisé mon travail d'état des lieux et de suivi de l'ensemble des projets en cours concernant l'EAC (notamment Culture en Mouvement). Après de nombreuses expérimentations, la prochaine étape devrait être la rédaction d'un projet de document partagé et synthétique sur le cadre et la mise en œuvre d'actions en matière d'EAC et d'AC sur le territoire grenoblois. Cette charte devrait permettre d'élaborer un cahier des charges et de faire contractualiser les différents partenaires face à la nécessité de la co-construction des projets et de la mutualisation des moyens. Cet enjeu de formalisation suppose non seulement de définir un cadre d'action mais également des objectifs partagés, un réseau d'acteurs, une méthodologie de travail et des critères d'évaluation. Ce projet implique une délimitation tant au niveau de l'espace, du territoire, que du public. Pour ce qui est de ses objectifs, si Martine Koné considère la structuration comme une « *ressource pour la démocratie* »⁸⁶, il s'agira notamment de clarifier les propositions qui existent sur le territoire, de pallier le manque de lisibilité en structurant l'offre, de réfléchir au maillage de l'ensemble du territoire, de prendre en compte l'ensemble des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et de loisirs), et de permettre l'évaluation des missions de service public des structures subventionnées. Il apparaît nécessaire de passer de projets ponctuels, singuliers, à une forme de structuration des actions en matière d'EAC, de sortir d'une logique de guichet pour aller vers une logique de projet, de passer du catalogue à la coordination grâce à une démarche partenariale, où l'ensemble des acteurs favorisent la construction d'espaces de projets.

Différentes pistes de travail peuvent dès lors être imaginées. Il serait intéressant d'envisager la complémentarité des actions des acteurs culturels en dégageant les redondances et les manques et en favorisant la constitution d'un réseau d'acteurs. Cela permettrait aux associations de se structurer en donnant un rôle spécifique aux équipements municipaux et en considérant certains opérateurs structurants comme des chefs de file (la DRAC a déjà essayé de constituer un pôle à 3 têtes pour structurer les projets de danse contemporaine dans

⁸⁶ Entretien avec Martine Koné

l'agglomération et au-delà : le CDC, le CCNG et La Rampe). Il sera également indispensable de préciser le rôle et la place de l'artiste ainsi que de l'ensemble des acteurs des partenariats, à la fois éducatifs et culturels. Par ailleurs, il pourrait être pertinent de mener un travail de concertation avec les acteurs publics et les acteurs culturels de terrain sur le long terme, d'organiser annuellement des rencontres d'information et d'accompagnement avec les partenaires des projets d'EAC (cf réunion du 24 avril organisée à l'initiative de l'IA), de réfléchir à la notion de parcours et de la considérer pour l'ensemble des temps de vie de l'enfant (cadre scolaire et non scolaire), tout en l'utilisant également comme outil à l'échelle d'un l'établissement scolaire. Enfin, une étape forte sera la rédaction d'un cahier des charges en vue d'une modélisation, une contractualisation entre les acteurs éducatifs et culturels, en partenariat avec l'Education Nationale et dans le cadre des programmes scolaires pour l'EAC. Ce projet pourrait permettre de dégager des grands axes et orientations de politique culturelle autour des questions d'EAC et plus largement d'action culturelle. Pour ce qui est de la forme concrète que pourrait prendre cette contractualisation, il est difficile d'en décider dès à présent mais il faudra que cette forme soit souple et évolutive, étant donné que ces problématiques sont des chantiers permanents et qu'il faut pouvoir s'adapter aux spécificités des écoles et des territoires. Elle doit également permettre d'intégrer l'EAC comme un axe de l'action culturelle, fortement ancrée sur le territoire, pour envisager des partenariats sur un plus grand nombre d'actions. De plus, il semble important de modéliser un cadre d'action en partant de ceux qui existent déjà, notamment le Projet Educatif Grenoblois (PEG) ou l'application « Culture 38 » de la DSDEN Isère. Pour plus de pérennité et de cohérence, Clément Bodeur-Crémieux envisage cette structuration comme « *une annexe du PEG* »⁸⁷. L'expérimentation de Culture en mouvement peut aussi servir de base à la modélisation, Eve Vincent-Fraenckel a ainsi évoqué la nécessité de rédiger un document de référence pour ce projet et de le resituer par la suite dans un cadre plus global, avec par exemple un texte d'orientation concernant le volet culturel sur le territoire grenoblois. La DAC affirme petit à petit son rôle de pilote en la matière avec pour objectif principal de valoriser auprès des publics ce qui est fait sur le territoire. En revanche, on peut constater une certaine inertie, la difficulté de passer de dispositifs à la structuration d'une politique étant donné le nombre d'acteurs et donc d'objectifs et le manque de communication qui engendre une mauvaise connaissance des acteurs entre eux. Enfin, en ce qui concerne le budget qui pourrait lui être associé, cela nécessite un travail préalable d'état des lieux pour savoir ce que chaque acteur consacre à

⁸⁷ Entretien avec Clément Bodeur-Crémieux

l'EAC. Or, il est pour l'instant difficile de savoir le montant de ces financements lorsqu'ils ne sont pas fléchés sur ces actions comme à la Ville de Grenoble, même s'il est déjà possible de valoriser par exemple les actions menées par les équipements municipaux. Une fois ce diagnostic réalisé, il s'agira certainement de coordonner voire de mutualiser les financements des acteurs pour plus de cohérence de cette future politique territoriale d'EAC.

Conclusion

Ce travail de rédaction d'un mémoire professionnel autour des enjeux de la structuration d'une politique d'EAC sur le territoire grenoblois m'a permis d'analyser et de recontextualiser les missions de mon stage, de comprendre toute la portée de la démarche qui est en cours et de la construction des politiques publiques. En effet, l'EAC semble être un outil efficace pour l'élargissement des publics, et si de nombreuses expérimentations ont lieu partout en France depuis des années sous différentes formes, la construction d'une politique en la matière semble judicieuse. Une impulsion nationale est nécessaire pour définir de grandes orientations, mais il s'agit désormais d'élaborer des politiques territoriales, au plus près de la population pour plus d'efficacité, de souplesse et de cohérence avec les caractéristiques des territoires et de leurs habitants. C'est ainsi que différentes formes de modélisation apparaissent avec la collaboration de nombreux acteurs publics (en particulier les CT) ou non publics, du domaine de l'éducation, de la culture, voire même d'autres domaines. L'expérience grenobloise en la matière est très intéressante, et il semble qu'elle s'oriente vers ce que le DEPS appelle « *une politique intégrée d'éducation artistique et culturelle* »⁸⁸. De fait, des moyens importants sont mobilisés autour de cette thématique et les acteurs ont l'air de vouloir placer l'EAC au cœur de la politique culturelle et de ses enjeux. On sent la volonté de coordonner et d'articuler les acteurs des différents services communaux qui peuvent être concernés et donc leurs politiques (éducative, de la jeunesse voire de rénovation urbaine), les dispositifs issus de l'ensemble des collectivités territoriales et les différentes disciplines artistiques. Il s'agit également de mener une réflexion sur le territoire

⁸⁸ ENEL, Françoise, *Politiques d'éducation artistique et culturelle : rôle et action des collectivités locales*. Publication DEPS (Ministère de la Culture et de la Communication), Avril 2011, 8 p. [On-Line]. Available from internet : <<http://www.culture.gouv.fr/deps>>

pour un rééquilibrage, une réduction des inégalités entre les quartiers, doublée d'une attention aux différents temps de l'enfant en essayant de faire le lien entre les temps scolaire et non scolaire. Ce type de politique intégrée vise à rendre l'offre plus lisible sur le territoire en donnant un cadre d'action à l'ensemble des activités proposées (par exemple les PEL) ; elle a tendance à se situer plus particulièrement à l'échelle de la ville puisque ce sont les acteurs les plus impliqués. Grenoble semble développer une stratégie relativement similaire, même si le rayonnement important des structures culturelles au-delà de la commune et les enjeux liés à l'intercommunalité, voire à des territoires plus vastes, imposeront d'élargir la réflexion. De fait, l'intérêt sera de définir un cadre le plus large possible en termes d'actions, de publics et de territoires, pour autant que cela ait du sens, afin de favoriser une meilleure cohésion et un rééquilibrage territorial (entre les territoires avec des ressources et sans ressources, les territoires ruraux voire désertifiés et les territoires urbains, etc.). Par ailleurs, différents points peuvent être évoqués pour permettre à la réflexion autour de l'EAC d'évoluer. Il serait pertinent de mieux prendre en compte les nouveaux enjeux de la société liés notamment à Internet et aux nouvelles technologies, d'encourager les dispositifs européens, d'approfondir la question de l'évaluation des actions d'EAC et de ses critères pour leur donner une légitimité supplémentaire, et enfin de creuser le concept d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie. De fait, si l'école semble être le meilleur outil de démocratisation de l'accès à la culture, la sensibilisation doit être pensée au-delà (notamment au niveau de la famille) et le concept de parcours peut être amené à évoluer et à être étudié sur le plus long terme. Il pourrait d'ailleurs sembler nécessaire d'alléger la pression exercée sur l'école qui apparaît comme au cœur des enjeux des politiques publiques, pour favoriser une collaboration plus efficace entre de nombreux acteurs.

De plus, il est important de souligner que l'EAC est une problématique expérimentée dans l'ensemble des pays européens. Selon l'étude « L'EAC à l'école en Europe » de l'Agence Exécutive « Education, audiovisuel et culture » datant de 2009, « *les principaux objectifs de l'éducation artistique sont assez similaires entre les pays européens* »⁸⁹. En effet, de nombreux programmes scolaires mentionnent ces objectifs liés à l'EAC sous différentes formes (« *compétences, connaissances et compréhension liées aux arts* », « *appréciation critique* », « *patrimoine culturel* », « *diversité culturelle* », etc.). Dans le détail, la conception

⁸⁹ Agence Exécutive « éducation, audiovisuel et culture ». L'éducation artistique et culturelle à l'école en Europe. Commission européenne, 2009. . [On-Line]. Available from internet : <<http://www.eurydice.org>>

des programmes qui en découlent peut varier : dans la moitié des pays européens, les matières sont séparées par discipline artistique alors que pour l'autre moitié, l'EAC est un programme d'études global. Il est intéressant de savoir que l'enseignement artistique est obligatoire pour les écoles primaires de tous les pays d'Europe et que l'étude conseille « *la mise en place de démarches collaboratives entre les acteurs, tant au niveau des décideurs politiques que dans les établissements scolaires* »⁹⁰ pour améliorer l'EAC, ce qui correspond aux démarches actuelles en France.

L'EAC est ainsi de plus en plus mise en avant, elle peut même apparaître comme le socle des politiques culturelles ou en tous cas des partenariats, car sa portée transversale et son intérêt reconnu par l'ensemble des acteurs favorisent les collaborations. Elle peut en effet être à la base d'une coopération entre différents acteurs dont les contours peuvent ensuite être élargis à d'autres problématiques lorsque le partenariat fonctionne. L'EAC ne serait pas qu'un « *élément central de la politique d'élargissement des publics mais l'un des terrains d'expérimentation de relations nouvelles avec les populations* », « *l'une des modalités d'exercice de la responsabilité artistique et culturelle* »⁹¹. Ainsi, au sein de la DAC de la Ville de Grenoble, mes missions autour de l'EAC ont par exemple aidé à repenser les modalités de mise en œuvre de la politique culturelle pour favoriser la complémentarité des actions sur le territoire (cf la nécessité d'afficher les grandes orientations de la politique notamment lors du traitement des subventions pour que les acteurs sachent quelles sont les actions soutenues). Le travail sur cette problématique a également permis le développement de partenariats entre les acteurs publics (notamment la DSDEN, la DRAC et la Ville).

Il me semble que l'EAC comme de nombreuses thématiques transversales sont un chantier permanent et doivent être pensées pour accompagner l'ensemble des activités du service. En effet, l'activité de la DAC peut être ralentie par le nombre d'acteurs plus ou moins concernés par son activité, mais elle a tout intérêt à favoriser les actions dans la transversalité entre les services et donc entre les thématiques pour donner plus de sens aux politiques publiques sur le territoire. Cet enjeu apparaît comme fondamental en particulier face aux contraintes budgétaires et aux fragmentations du territoire, afin de redonner de la cohésion entre les actions publiques. Le territoire grenoblois est très riche culturellement, l'offre est

⁹⁰ Agence Exécutive « éducation, audiovisuel et culture » op. cit.

⁹¹ LAURET, Jean-Marc. *L'éducation artistique et culturelle en France*. 2006. [On-Line]. Available from internet : <<http://portal.unesco.org/culture/>>

foisonnante et diversifiée, mais elle suppose une meilleure structuration, un encadrement par les politiques publiques. Il apparaît clairement que l'heure est plutôt à la confortation de ce qui a déjà été fait, les objectifs de la politique culturelle s'inscrivent dans une certaine continuité même si les enjeux concernant le renouvellement de la création, les publics et les territoires sont très prégnants. Le poste « Publics et territoires : valorisation des politiques sectorielles » inoccupé depuis bientôt deux ans semble dès lors avoir tout son sens. Je m'investirai donc au maximum dans le service aux publics et sur ces thématiques transversales pour faire le lien entre les acteurs et les secteurs, qu'ils soient culturels ou autres, et donner de la visibilité aux politiques culturelles et plus largement publiques, ainsi qu'à leurs objectifs.

Bibliographie / Webographie

Ouvrages/Publications

- Agence Exécutive « éducation, audiovisuel et culture ». *L'éducation artistique et culturelle à l'école en Europe*. Commission européenne, 2009. . [On-Line]. Available from internet : <<http://www.eurydice.org>>
- ANRAT. *L'évolution des projets d'éducation artistique et culturelle en théâtre depuis les années 70*. [On-Line]. Available from internet : <<http://www.anrat.asso.fr/images/pdf/fiche3.pdf>>
- BORDEAUX, Marie-Christine. « L'éducation artistique et culturelle » in SAEZ Guy (dir). *Institutions et vie culturelles*. La documentation Française, 2005.
- BOZONNET, Jean-Paul ; DETREZ, Christine et LACERENZA, Sabine. *Pratiques et représentations culturelles des Grenoblois*. OPC, éditions de l'Aube, 2008.
- CARASSO, Jean-Gabriel. « art, culture et éducation : quels enjeux ? », septembre 2010, [On-Line]. Available from internet : < <http://www.loizorare.com/>>
- CARASSO, Jean-Gabriel. *Nos enfants ont-ils droit à l'art et la culture ? – 4^{ème} édition*, Editions de l'attribut, mai 2011. 119 p.
- Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole. *Contrat Urbain de Cohésion Sociale, guide pratique 2011-2014 pour les porteurs de projet*. [On-Line]. Available from internet : <<http://www.lametro.fr/>>
- DRAC Rhône-Alpes. *Le pays d'à côté, éducation artistique et culturelle en Rhône-Alpes*. Editions La passe du vent, 2006.
- ENEL, Françoise, *Politiques d'éducation artistique et culturelle : rôle et action des collectivités locales*. Publication DEPS (Ministère de la Culture et de la

Communication), Avril 2011, 8 p. [On-Line]. Available from internet : <<http://www.culture.gouv.fr/deps>>

- France –Ministères de l'Education nationale et de la Culture et la Communication. « Communication sur l'éducation artistique et culturelle ». 2008. [On-Line]. Available from internet : <http://eduscol.education.fr/theatre/im_theatre_pdf/communique/File>
- GREFFE, Xavier et PFLIEGER, Sylvie. *La politique culturelle en France*. Paris : La documentation Française, 2009. 287 p.
- LAURET, Jean-Marc. *L'éducation artistique et culturelle en France*. 2006. [On-Line]. Available from internet : <<http://portal.unesco.org/culture/>>
- LORIOL, Jean-Pierre. *Regards sur l'économie de l'éducation artistique et culturelle en théâtre*. ANRAT, Hors-Série n°5, Juillet 2011.
- PIRE, Jean-Miguel. *La place des arts dans l'enseignement*. Haut Conseil de l'Education Artistique et Culturelle, La documentation Française, 2010, 522p.
- POIRIER, Philippe et RIZZARDO, René (dir). *Une ambition partagée ? La coopération entre le ministère de la culture et les collectivités territoriales (1959-2005)*. Collection du Comité d'histoire du MCC, Paris, 2009.
- TOULEMONDE, Bernard (dir). *Le système éducatif en France*. La documentation Française, 2009.
- Ville de Grenoble. *Budget 2012 : Solidarité et emploi*. [On-Line]. Available from internet : <<http://www.grenoble.fr/>>
- Ville de Grenoble. *Le Projet Educatif Grenoblois*. 2009.
- WALLON, Emmanuel. « L'éducation artistique » in POIRRIER, Philippe (dir). *Politiques et pratiques de la culture*. La documentation Française, 2010, pp 265-276.

Actes de colloques/séminaires

- Agence d'urbanisme de la région grenobloise. *La politique de la Ville sur l'agglomération grenobloise* (recueil des études et travaux parus entre 2000 et 2007). Janvier 2008. [On-Line]. Available from internet : <http://www.aurg.org/actualites/recueil_polvil.pdf>
- Association Nationale des directeurs de l'éducation des villes (ANDEV). Actes du colloque : *Ecoles, culture et territoires : comment articuler les politiques éducatives et culturelles ?* Décembre 2005 à Aix en Provence.
- Centre Pompidou, « Evaluer les effets de l'éducation artistique et culturelle », Symposium européen et international de recherche, janvier 2007.
- France- Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Actes du séminaire national (janvier 2007) : *Education artistique et culturelle*. Septembre 2007. [On-Line]. Available from internet : <eduscol.education.fr/forensactes>
- SAEZ, Jean-Pierre, « Education artistique et territoire » in CARASSO, Jean-Gabriel *L'éducation artistique : un nouvel enjeu pour les collectivités territoriales*. Actes du séminaire d'Angers, Novembre 2002. CRDP des Pays de la Loire, 2003, pp 13-20

Rapports/Etudes

- DRAC Rhône-Alpes. *La politique culturelle de l'Etat en Rhône-Alpes*. Bilan 2011.
- France- Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et de la vie associative. *Enquête sur les dispositifs d'éducation artistique et culturelle 2010-2011*, 10 décembre 2010. [On-Line]. Available from internet : <http://media.eduscol.education.fr/file/Art_culture_sport/64/4/enquete_EAC_2010_184644.pdf>

- Observatoire des politiques culturelles (pilote). Etude : *L'invention d'un cadre local de coopération pour l'éducation artistique et culturelle*. Evaluation des parcours culturels de la Ville d'Annecy. OPC, Novembre 2005.
- Observatoire des politiques culturelles. Dossier documentaire : *Quelle gouvernance territoriale pour l'éducation artistique et culturelle ?* colloque national, Centre de congrès Le Manège – 29 mai 2008, OPC.
- Observatoire des politiques culturelles (pilote). Etude : *Les dispositifs du conseil régional Rhône-Alpes en faveur de l'éducation artistique et culturelle : diagnostic et propositions*. OPC, Octobre 2010
- Observatoire social, économique et urbain de Grenoble. *Tableau de bord : Economie Insertion*. Edition 2010.
- Observatoire social, économique et urbain de Grenoble. *Tableau de bord : Enfance*. Edition 2010.
- Observatoire social, économique et urbain de Grenoble. *Tableau de bord : Logement Habitat*. Edition 2010.
- Observatoire social, économique et urbain de Grenoble. Note de synthèse territoriale 2011
- Rapport : l'Education aux arts et à la culture (présenté par des inspecteurs généraux aux ministres de la Culture et de l'Education nationale), janvier 2003.
- Ville de Grenoble- Direction des Affaires Culturelles. *Bilan d'activité 2009*.
- Ville de Grenoble- Direction des Affaires Culturelles. *Présentation générale : synthèse* ; Objet : Chiffres clés de la Culture à Grenoble. 18 juin 2012
- Ville de Grenoble- Direction de l'Action Territoriale- Pôle développement des territoires. Fiches secteurs. Décembre 2010.
- Ville de Grenoble-Direction des Affaires Culturelles. Documents internes

Articles de périodiques/journaux

- BORDEAUX, Marie-Christine. « L'éducation des publics scolaires » in KREBS Anne et ROBATEL Nathalie. Dossier « Démocratisation culturelle : l'intervention publique en débat ». *Problèmes politiques et sociaux*, La documentation Française, avril 2008, n°947.
- Conseil Général de l'Isère, « Spécial Budget 2012 ». *Isère Magazine*, janvier 2012.
- FABRE, Clarisse. « La découverte du cinéma sur le temps scolaire menacée », *Le Monde*, 12 février 2011
- France-Ministère de la culture et de la communication. Conférence de presse : L'éducation artistique et culturelle pour tous. Politique culturelle, 14 décembre 2000.
- GIRARD, Hélène et VIGIERE D'ANVAL, Aymone. Dossier : « Education artistique : les communes toujours plus impliquées ». *La Gazette*, 25 Juillet 2005.
- LAURET, Jean-Marc. « L'éducation artistique et culturelle ; de la maternelle au lycée ». *Beaux-Arts Magazine Hors Série*. Septembre 2009, 146 p.
- MORO, Marie-Rose. « La création, une nécessité pour les adolescents ». *Le Monde*, 8 juillet 2011.
- MOULINIER, Pierre. Dossier : « Compétences et modes d'action de l'Etat et des CT en matière culturelle ». OPC, été 2005.
- ROBERT, Catherine. Entretien avec Jean-Gabriel Carasso, « L'éducation artistique et culturelle : un combat à poursuivre ! » Journal *La Terrasse*, « Spécial Avignon », Juillet 2009.
- SYTNIK Y., TASSY H. et COLIN J-M. « Décentralisation culturelle ». *L'observatoire* n°29, Hiver 2006.
- « Dossier éducation artistique ». *Maires de France*, Juillet-Août 2006.
- « Festivals, un succès renouvelé », *La Scène* n°65, Juin-juillet-août 2012

- Communiqué de presse de la Présidence de la République publié à l'issue du conseil des ministres du 3 janvier 2005.

Textes juridiques

- Avenant 2011-2014 au contrat-cadre ; contrat urbain de cohésion sociale 2007-2010 Agglomération grenobloise (38)
- Circulaire n°2005-014 du 3-1-2005 relative à l'éducation artistique et culturelle : Orientations sur la politique d'éducation artistique et culturelle des ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la culture et de la communication. Bulletin Officiel n°5 du 3 février 2005.
- Circulaire n°2008-059 du 29-4-2008 relative à l'éducation artistique et culturelle (enseignements élémentaire et secondaire) : développement de l'éducation artistique et culturelle. Bulletin officiel n°19 du 8 mai 2008.
- Circulaire n° 2010-032 du 5-3-2010 relative à l'éducation artistique et culturelle ; Charte nationale : la dimension éducative et pédagogique des résidences d'artistes. Bulletin officiel n°10 du 11 mars 2010.
- DAAC. Circulaire culturelle. Académie de Grenoble, 18 janvier 2011.
- Loi n°88-20 du 6 janvier 1988 relative aux enseignements artistiques.
- Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. JORF n°190 du 17 août 2004.
- Protocole d'accord du 25 avril 1983. Ministère de l'Education nationale - ministère délégué à la Culture.

Sites Internet

- Site Education artistique et culturelle en Isère de l'Académie de Grenoble : <http://www.ac-grenoble.fr/educationartistique.isere/>
- Site l'oiseau rare de Jean-Gabriel Carasso : <http://www.loizorare.com/>
- Site de la DRAC Rhône-Alpes : <http://www.culture.gouv.fr/rhone-alpes/service/drac.htm>
- Site Eduscol du Ministère de l'Education nationale, Portail national des professionnels de l'éducation : <http://eduscol.education.fr/>
- Site de la Région Rhône-Alpes : <http://www.rhonealpes.fr/>
- Site du Ministère de la Culture et de la Communication <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Education-artistique-et-culturelle>
- Site du Ministère de l'Education nationale : <http://www.education.gouv.fr/cid20725/l-education-artistique-et-culturelle.html>
- Site du portail interministériel de l'éducation artistique et culturelle : <http://www.education.arts.culture.fr/>
- Site de la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole : <http://www.lametro.fr/>
- Site du Conseil Général de l'Isère : <https://www.isere.fr/loisirs/culture/isere-culture/>
- Site de la Ville de Grenoble : <http://www.grenoble.fr/>

Table des annexes

Annexe 1 : Grille d'entretien	p.74
Annexe 2 : Historique et chiffres pour l'EAC	p.75
Annexe 3 : Organigrammes	p. 78
Annexe 4 : Budgets et chiffres clés (Département CSEJ et DAC)	p.79
Annexe 5 : Fiche de renseignement EAC	p.81
Annexe 6 : Exemple de structuration d'un partenariat	p.82

TABLE DES MATIERES

Introduction	6
Première partie : Contextualisation	10
I) Grenoble, un territoire multiforme en recomposition.....	10
A) Un territoire fragmenté.....	10
B) Des politiques territorialisées : entre sectorisation et transversalité	13
II) Culture et politiques culturelles à Grenoble	16
A) De nombreux acteurs de la politique culturelle	16
B) Un paysage culturel riche	19
III) L'éducation artistique et culturelle	21
A) EAC : enjeux et définitions	21
B) L'historique de l'EAC : dispositifs et acteurs.....	24
Deuxième partie : Un stage à la DAC de la Ville de Grenoble	29
I) La DAC de la Mairie de Grenoble	29
A) Des politiques et des projets.....	29
B) Présentation administrative	31
C) Un budget non négligeable mais contraint	34
II) Un stage au cœur des problématiques de la DAC	37
A) Une expérience au sein du service DCA	37
B) Les missions de stage : de l'EAC au poste de chargé de secteur	39
C) Un stage formateur : évaluation et bilan	42
Troisième partie : Les enjeux de la structuration d'une politique d'EAC sur le territoire grenoblois	46
I) Passer de la juxtaposition de dispositifs à la construction d'une politique.....	46
A) Le contexte national.....	46
B) Le contexte local	48
II) Le partenariat comme concept au cœur du projet de structuration.....	50
A) Des rôles à définir et des partenariats à réaliser	50
B) Les formalisations des partenariats	53
III) Grenoble : une expérimentation en matière de construction d'une politique d'EAC.....	56
A) Les premières initiatives des acteurs publics.....	56
B) Les acteurs partenaires	58
C) Les projets de modélisation.....	60
Conclusion	62
Bibliographie / Webographie	66
Table des annexes	73

Résumé

Ce mémoire professionnel, réalisé suite à un stage de six mois à la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Grenoble, a pour objectif d'analyser les enjeux, formes et acteurs de la structuration d'une politique d'éducation artistique et culturelle sur le territoire grenoblois. En effet, cette thématique prend de plus en plus d'ampleur dans les débats d'aujourd'hui et semble être un outil privilégié de la démocratisation de l'accès à la culture (car il passe par l'école), mais également d'élaboration de partenariats entre les acteurs du territoire. Les collectivités territoriales et notamment la Ville apparaissent comme les acteurs principaux de cette structuration, toujours en cours de réflexion. La Ville de Grenoble est très riche culturellement, les propositions en matière d'EAC sont foisonnantes mais peu visibles. Il s'agit désormais de penser la modélisation d'un cadre d'action pour donner plus de cohérence au travail des acteurs, valoriser ce qui existe auprès des publics, et aller au-delà de l'expérimentation.

Mots-clés

Education artistique et culturelle, sensibilisation, école, collectivité territoriale, politique culturelle, acteurs publics, structuration, partenariat, territoire